

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



Le Sommet de Québec

Jacques-Yvan Morin

Volume 4, 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1101336ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1101336ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, J.-Y. (1987). Le Sommet de Québec. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 4, 121–201. <https://doi.org/10.7202/1101336ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le Sommet de Québec

JACQUES-YVAN MORIN *

Un an et demi après la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ¹, qui avait eu lieu à Paris, s'est réuni à Québec le second Sommet de la Francophonie, du 2 au 4 septembre 1987². La succession relativement rapide de ces sommets regroupant une quarantaine d'États, bientôt suivis d'un troisième qui aura lieu à Dakar vers le milieu de 1989, paraît manifester de la part des pays intéressés une volonté de donner rapidement une impulsion nouvelle au projet de Communauté francophone, en voie d'élaboration depuis une vingtaine d'années déjà et qui a donné naissance à l'Agence de coopération

* Professeur de droit public à l'Université de Montréal, membre correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morale et politique). Cet exposé constitue la suite de l'article intitulé « Le premier Sommet de la Communauté francophone », (1986) 3 *R.Q.D.I.* 79.

1. *Actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, Paris, 17-19 fév. 1986 (Doc. française, Ministère des Affaires étrangères, 1986) [ci-après dénommés *Première Conférence*].
2. *Actes de la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, Québec, 2, 3 et 4 sept. 1987 (Comité d'organisation du Sommet de Québec, 1988) [ci-après dénommés *Deuxième Conférence*].

culturelle et technique (A.C.C.T.), organisation intergouvernementale établie en 1970 et regroupant actuellement quelque 39 États³.

Les participants à cette deuxième Conférence ont été les mêmes que ceux de la première, à quelques rares exceptions près⁴. D'Afrique et de l'océan Indien sont venus 25 États, auxquels se sont jointes 6 délégations européennes, un nombre identique d'Amérique du Nord et des Antilles, et enfin deux autres en provenance d'Asie et du Moyen-Orient respectivement. Deux pays observateurs, la République du Laos et la Confédération helvétique, celle-ci pour la première fois, ont demandé à être présents et trois « communautés de langue française », la Région autonome de la vallée d'Aoste ainsi que deux États de l'Union américaine, la Louisiane et le New Hampshire, ont participé à titre d'invités aux séances solennelles. Réunis par l'usage commun qu'ils font, à des degrés divers, de la langue française, tous ces États, souverains ou autonomes, se sont penchés ensemble sur un ordre du jour fort chargé. Y figuraient au premier plan les questions de développement économique et de modernisation qui préoccupent — et souvent angoissent — la grande majorité d'entre eux, qui comptent parmi les pays en voie de développement, voire au nombre des pays les moins avancés (P.M.A.)⁵.

Le Sommet de Paris avait déjà été marqué clairement par la prédominance du thème du développement, comme le sont d'ailleurs depuis un quart de siècle les débats et les programmes d'action de l'ONU, de ses organes subsidiaires, des institutions spécialisées et de nombreuses autres organisations internationales. Tout se passa à la première Conférence de la Francophonie comme si la plupart des participants, devant l'écart croissant qui séparait les pays en développement des pays industrialisés et le peu de résultats obtenus par les efforts déployés au sein de tous ces forums multilatéraux, avaient été à la recherche d'une communauté moins distendue, plus naturelle, et donc plus solidaire, qui leur permît d'attendre davantage

3. *Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique*, signée à Niamey le 20 mars 1970, reproduite dans J.-Y. MORIN, F. RIGALDIES et D. TURP, *Droit international public: notes et documents* (1987), tome 1^{er}, p. 475 [ci-après dénommée la Convention].

4. Comp. *Première Conférence*, p. 241, et *Deuxième Conférence*, p. 179. La République Centrafricaine, absente du premier Sommet, était présente au deuxième tandis que le Vanuatu s'est trouvé dans la situation inverse.

5. Parmi les 35 États souverains présents à Québec, 16 font partie du groupe des P.M.A., qui en compte 40 au total. Voir C.N.U.C.E.D., *Les pays les moins avancés: Rapport 1987* (1988), p. 5.

de la part des plus développés d'entre eux. La communauté de langue, fruit d'une histoire dont certains aspects ne demandent qu'à être oubliés, prend alors une nouvelle dimension : la Francophonie devient un milieu privilégié pour définir en commun des objectifs de développement socio-économique et culturel, créer les moyens matériels et financiers de la coopération, bref en faire un instrument efficace d'un dialogue Nord-Sud qui piétine depuis plusieurs années ⁶.

Certes, le premier Sommet avait voulu être un forum où seraient évoqués les grands problèmes politiques du moment — pouvait-il en être autrement dans un tel rassemblement de chefs d'État ? — et la deuxième Conférence n'a pas manqué non plus de débattre la situation au Moyen-Orient, le conflit irano-iraquien et l'*apartheid*, mais c'est dans le domaine de la coopération que ses résultats avaient été les plus tangibles, avec la création de cinq réseaux multilatéraux auxquels fut déléguée l'exécution de programmes et de projets dans les domaines jugés prioritaires de l'agriculture, de l'énergie, de la culture et des communications, des industries de la langue ainsi que de l'information scientifique et du développement technologique. Coiffant le tout, un « Comité du suivi », de caractère temporaire, s'était vu confier la mise en œuvre générale des décisions du Sommet, la coordination des réseaux et la recherche des moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes. Ce Comité devait également se préoccuper de l'avenir de l'A.C.C.T., dont l'efficacité était mise en doute depuis quelques années, et faire des propositions en vue d'en aménager les structures et les moyens de financement de manière qu'elle fût éventuellement apte à s'acquitter des tâches nouvelles qui pourraient lui être confiées par les Sommets ; il importait, aux yeux des chefs d'État et de Gouvernement, que l'Agence, « principal organisme intergouvernemental » de la Communauté francophone, adaptât ses orientations et ses actions à leurs décisions ⁷.

Le vaste programme ainsi tracé par la première Conférence ne pouvait se réaliser en quelques mois, ni même en quelques années, les problèmes de

6. Depuis le succès très relatif de la Conférence Nord-Sud de 1981, tenue à Cancun, la « négociation globale » entre les pays en voie de développement et les pays développés n'a guère progressé. La seule exception notable à ce tableau est la *Troisième Convention de Lomé* conclue entre la Communauté économique européenne (C.E.E.) et les « États A.C.P. » (66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), signée en 1984 et entrée en vigueur en février 1986, reproduite dans *Le Courrier A.C.P. — C.E.E.*, n° 85 (janv.-fév. 1985), p. 1, et dans (1985) 4 D.J.I. 40 [ci-après dénommée Lomé III]. Voir à ce sujet J.-Y. MORIN, « Droit et souveraineté à l'aube du XXI^e siècle », (1987) 25 *A.C.D.I.* 47, aux pp. 77-81.

7. *Première Conférence*, pp. 250, 327.

développement économique, social et culturel n'étant pas de ceux qui se règlent à force de résolutions. Aussi le deuxième Sommet ne pouvait-il constituer qu'une autre étape sur le chemin de la création d'une véritable Communauté, au cours de laquelle les chefs d'État et de Gouvernement, après avoir pris connaissance des travaux entrepris depuis février 1986 et des résultats acquis au moment où ils se sont retrouvés à Québec, ont décidé des orientations et des programmes à mettre en œuvre au cours des prochaines années. Pour juger du travail accompli, il faut, d'une part, garder à l'esprit les grands objectifs que s'étaient fixés les hommes politiques qui ont pris l'initiative de lancer l'idée des sommets et, d'autre part, examiner les orientations concrètes proposées à Paris et à Québec. Celles-ci correspondent-elles à ceux-là? Le Comité du suivi, fer de lance des sommets, a-t-il instauré une meilleure coordination des objectifs, des programmes et des moyens financiers de la Communauté francophone? A-t-on réussi à régler les problèmes institutionnels de la Francophonie et notamment à revaloriser le rôle de l'A.C.C.T. en vue d'y intégrer les réseaux, qui relèvent encore du Comité « temporaire » du suivi, et de faire de cette organisation internationale la cheville ouvrière de la Communauté? Enfin, pour reprendre l'interrogation que nous soulevions à propos de la première Conférence, se dégage-t-il des conclusions du Sommet de Québec une « vision » plus nette du rôle spécifique de la Francophonie dans la solution de problèmes dont s'occupent déjà, avec un bonheur inégal il est vrai, de nombreuses organisations et conférences internationales⁸?

Nous tenterons d'apporter une réponse à ces questions en épousant le cadre qui paraît désormais fixé pour le déroulement des Conférences au sommet de la Francophonie : dans une première partie seront examinées les conclusions et résolutions découlant du premier « volet » de la Conférence, consacré à la situation politique et économique dans le monde, auquel on ajoutera l'importante *Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français*, adoptée à la fin de la Conférence et par laquelle les chefs d'État et de Gouvernement ont voulu préciser « les grands objectifs » qu'ils entendent assigner à leur Communauté et en définir « les paramètres ainsi que les champs d'action »⁹. Dans une seconde partie seront analysées les décisions du Sommet de Québec portant sur les questions de coopération et de développement, dont l'ampleur donne à penser qu'elles constituent la principale raison d'être de la Communauté francophone ; elles ont fait

8. Voir « Le premier Sommet de la Communauté francophone », (1986) 3 *R.Q.D.I.* 79, à la p. 81.

9. *Deuxième Conférence*, pp. 177 et 297.

l'objet du deuxième volet de l'ordre du jour, organisé à partir des rapports du Comité du suivi et des cinq réseaux de coopération.

I. — LE SOMMET DEVANT LA SITUATION MONDIALE

La conférence au sommet est l'une des institutions les plus caractéristiques du monde contemporain ¹⁰. Bien qu'elle soit, sous des noms divers, d'origine fort ancienne, la technique ne s'en est répandue, sinon généralisée, que depuis une vingtaine d'années. Auparavant, elle constituait un « suprême recours », une instance diplomatique « exceptionnelle dont la réunion ne se justifiait que par la nécessité d'opérer un tournant dans l'évolution de la société internationale » ¹¹ ; aujourd'hui, elle est devenue fréquente et sert aussi bien à régler des situations de crise dans les relations internationales qu'à faire le point périodiquement sur les affaires d'une région ou d'un groupement d'États. Naturellement, des phénomènes comme la facilité des communications et la personnalisation du pouvoir ne sont pas étrangers à la multiplication, voire à l'institutionnalisation des sommets ¹², comme le montrent bien, par exemple, les Conférences des Premiers ministres du *Commonwealth* et celles de l'Organisation de l'unité africaine, qui se réunissent tous les deux ans, dans certains cas tous les ans.

L'expérience des deux premiers Sommets de la Francophonie paraît assez conforme à ces deux modèles : à côté des sujets présentant un intérêt commun, notamment ceux qui touchent la coopération, on y a discuté de questions plus vastes intéressant la paix et la situation économique dans le monde. Sans doute n'était-il pas absolument essentiel qu'il en fût ainsi puisque l'objectif recherché par la Communauté francophone est avant tout, à ce stade de son existence, l'intensification de la coopération concrète en vue du développement, mais, d'une part, les problèmes de développement se situent eux-mêmes dans un contexte politique et économique plus large et, d'autre part, l'expérience acquise dans les autres sommets par les chefs d'États et de Gouvernement réunis à Paris et à Québec pouvait les conduire à débattre certaines des grandes questions internationales de l'heure, dans l'espoir d'aboutir à une communauté de vues pouvant influencer sur les événements dans le sens jugé favorable.

10. Voir G. PAMBOU TCHIVOUNDA, *La Conférence au sommet. Contribution à l'étude des institutions des relations internationales* (1980), p. 334.

11. M. VIRALLY, « La Conférence au sommet », (1959) 5 *A.F.D.I.*, 7, à la p. 36.

12. PAMBOU TCHIVOUNDA, *op. cit. supra*, note 10, pp. 81-124.

Certes, les techniques qui visent à faire connaître les conclusions des sommets peuvent varier : les Conférences du *Commonwealth* donnent lieu généralement à un communiqué final assez bref, tandis que les Conférences de la Francophonie aboutissent à l'adoption de résolutions parfois fort détaillées et à la rédaction d'un rapport général, l'ensemble étant ensuite publié avec les documents préparatoires et les interventions formelles des participants, sous forme d'actes de conférences. Cependant, dans les Conférences de la Communauté francophone comme dans les autres instances semblables, les résolutions ou conclusions sur les grandes questions politiques ou économiques du moment ne constituent que des recommandations dont l'application relève de la souveraineté de chaque État membre.

Le Sommet de Québec, dans son premier volet, a distingué les questions intéressant la situation politique internationale (A) de celles touchant l'économie mondiale (B) ; on y ajoutera la résolution exceptionnelle que constitue la *Déclaration de solidarité* (C).

A. — Situation politique internationale

Le Sommet de Paris (février 1986) avait déjà débattu deux questions qui débordaient la dimension strictement francophone de ces assises : l'*apartheid* sud-africain et la situation au Moyen-Orient. La première avait fait l'objet d'une résolution unanime condamnant vigoureusement l'*apartheid*, la seconde n'avait pu recueillir que l'« appui d'un grand nombre de délégations ». On ne s'étonnera pas outre mesure de voir le Sommet de Québec revenir sur ces sujets toujours actuels et adopter de nouvelles résolutions¹³, dont l'une n'est pas sans rappeler, mais de façon plus succincte, les amples résolutions de l'ONU sur la politique discriminatoire pratiquée en Afrique du Sud¹⁴. La résolution de Québec reprend les condamnations de 1986 et la demande de libération des prisonniers politiques,

13. Voir l'annexe III ci-dessous, *in fine*, et *Première Conférence*, pp. 227, 232.

14. Voir A.G. Rés. 40/64 A à C, Doc. off. A.G., 40^e session, supp. n° 53, p. 33, Doc. N.U. A/40/53 (1986) ; A.G. Rés. 41/35 A à H et 41/39, Doc. off. A.G., 41^e session, supp. n° 53, pp. 27 à 34, Doc. N.U. A/41/53 (1986). Voir également le rapport de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, Paris, 16-20 juin 1986 (Public. N.U. F.86.I.23), chap. IX. L'Assemblée générale de l'ONU a adopté un nouvel ensemble de résolutions sur la question après le Sommet de Québec : A.G. Rés. 42/23 A à H, Doc. N.U., Résolutions et décisions adoptées par l'A.G. au cours de la première partie de sa 42^e session, pp. 53 et ss.

mais elle y ajoute une allusion aux sanctions contre l'Afrique du Sud, plus directe que celle du texte antérieur : les chefs d'État et de Gouvernement s'engagent en effet « à maintenir les pressions économiques et politiques [...] et à continuer de prendre des mesures individuelles et collectives efficaces » en vue de démanteler l'*apartheid*. Nous sommes encore loin des sanctions précises contenues dans les résolutions de l'ONU, mais l'engagement est plus contraignant que ceux auxquels on est arrivé à la dernière Conférence des Premiers ministres du *Commonwealth*, qui a bien failli achopper sur cette question ¹⁵. À Québec, les États représentés ont également posé un geste concret en créant un programme de bourses d'études en faveur des victimes de l'*apartheid* : dans les mois qui ont suivi la Conférence, un fonds de solidarité de l'ordre de 1 500 000 francs français a été créé à cette fin et confié à l'A.C.C.T. par le Comité du suivi, qui a conclu un accord à ce sujet avec le *Commonwealth Fund for Technical Co-operation*.

La persistance des tensions au Moyen-Orient a amené le deuxième Sommet à adopter deux résolutions, au lieu de combiner en une seule, comme on l'avait fait à Paris, les questions du Liban et de la Palestine ¹⁶. La première rappelle en des termes presque identiques la nécessité urgente de rétablir la paix au Liban dans le respect de sa souveraineté, de l'unité de son peuple et de son intégrité territoriale ; elle y ajoute cependant une expression tangible de la solidarité de la Communauté francophone avec l'un de ses membres par la création d'une caisse constituée de contributions volontaires pour la reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives et hospitalières ¹⁷. Ce Fonds volontaire pour le Liban (déjà doté de près de 5 millions de francs) a été confié au Programme spécial de développement (P.S.D.) de l'A.C.C.T. La seconde résolution traite séparément de « la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien » et notamment de son « droit élémentaire et légitime à l'autodétermination » ¹⁸. Cette expression, à propos de laquelle le Canada a exprimé des réserves, a empêché la résolution de faire l'unanimité ¹⁹, mais il semble que l'appui du Sommet à

15. Voir le vote sur la résolution 42/23 C (Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud) ; quant à la résolution 42/23 F (Embargo pétrolier), elle a fait l'objet d'un vote négatif de la France tandis que le Canada, la Belgique et le Luxembourg s'abstenaient.

16. Voir l'annexe III ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 314.

17. *Id.*, p. 228.

18. Voir l'annexe III ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 232.

19. « Rapport général », dans *Deuxième Conférence*, p. 164. Le gouvernement du Québec n'avait sans doute pas les mêmes réticences au sujet de l'affirmation du droit des Palestiniens à l'autodétermination. En septembre et octobre 1982, le ministre des Affaires intergouvernementales de l'époque avait déclaré qu'il n'y

la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties directement concernées et celle des membres permanents du Conseil de sécurité, aurait rallié tous les suffrages si elle avait fait l'objet d'une décision distincte.

Enfin, la Conférence de Québec s'est penchée sur le conflit irano-iraquien²⁰, qui n'avait pas été évoqué à Paris, pour appuyer pleinement la résolution n° 598 du Conseil de sécurité, adoptée le 20 juillet 1987, par laquelle celui-ci, à l'unanimité, exige que les deux États belligérants observent immédiatement un cessez-le-feu et leur demande de se prêter aux efforts de médiation « en vue de parvenir à un règlement global juste et honorable »²¹.

On voit que le Sommet, tout en élargissant le champ de ses préoccupations en matière de politique internationale, n'a pas voulu traiter de tous les problèmes de l'heure. Un « document de réflexion », préparé par les soins du Comité du suivi²², en plus de proposer aux chefs d'État et de Gouvernement de se prononcer de nouveau sur l'Afrique australe et le Moyen-Orient de manière à faire œuvre de continuité dans leur concertation, attirait pourtant leur attention sur deux autres sujets : les rapports entre désarmement et développement²³ et la question des droits fondamentaux (politiques, civils, sociaux, économiques et culturels), à propos desquels le document affirme qu'il est « universellement admis de nos jours [qu'ils] constituent un objet légitime de débat et d'action sur le plan international »²⁴. Les chefs

aurait pas de paix durable dans cette partie du monde sans la reconnaissance « des droits légitimes du peuple palestinien » et du besoin de sécurité éprouvé par l'État d'Israël. Les deux « réalités nationales » devaient être respectées et celle du peuple palestinien devait prendre la forme « au minimum [des] attributs nécessaires et suffisants à la constitution d'un État palestinien. » Voir « Le Québec devant la crise du Moyen-Orient », au XIV^e Congrès du Centre québécois de relations internationales, 29 sept. 1982, p. 11 ; « Allocution » au XV^e Congrès, Assoc. of Arab American University Graduates, 23 oct. 1982, p. 7 (non publiée).

20. Voir l'annexe III ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 228.

21. C.S. Rés. 598 (1987) du 20 juil. 1987, *Résolutions et décisions du C.S.*, 42^e année, p. 6, Doc. N.U. S/INF/43 (1988).

22. *Deuxième Conférence*, pp. 30-33.

23. Au moment même où se réunissait le deuxième Sommet avait lieu à New York, à la convocation de l'Assemblée générale de l'ONU, la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement, 24 août-11 sept. 1987 : voir *Facts on File Yearbook 1987*, p. 654 (les Actes de la Conférence n'ont pas encore été publiés).

24. *Deuxième Conférence*, p. 32.

d'État présents à Québec n'ont pas voulu s'attaquer à ces questions délicates entre toutes, estimant sans doute qu'il leur serait difficile d'assurer une action commune sans une longue préparation diplomatique ; en outre, il n'est pas douteux que la question des droits fondamentaux soit malaisée à traiter dans un forum regroupant des sociétés en développement et des pays développés²⁵.

B. — Situation économique mondiale

Comme l'a amplement démontré l'expérience des pays en développement depuis l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, en 1974, de la *Charte des droits et devoirs économiques des États*²⁶ et de la *Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*²⁷, les problèmes économiques, dans un monde profondément divisé entre pays industrialisés et pays en développement, s'ils requièrent pour leur solution des orientations d'ensemble et de grandes déclarations de principe, exigent non moins une multitude d'actions concrètes et suivies, lesquelles ne peuvent être efficaces que dans la concertation soutenue des partenaires ; le court terme résout peu de problèmes. Aussi ne faut-il point s'étonner que la résolution adoptée à Québec sur la situation économique mondiale²⁸ reprenne, pour l'essentiel, les thèmes de la résolution du premier Sommet²⁹, laquelle à son tour avait été fortement inspirée par les débats en cours dans un grand nombre d'organisations internationales.

25. La question a fait l'objet de longs débats à l'ONU, notamment dans le cadre de la Commission des droits de l'homme. Voir la Rés. 4 (XXXV), du 2 mars 1979, Rapport sur la 35^e session [de la Commission], Doc. N.U. E/1979/36, p. 31, par. 135 : « [T]oute tentative d'élaborer des critères généraux [en matière de droits de l'homme] doit être faite avec précaution car ces critères [peuvent] être utilisés pour se soustraire à la responsabilité de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. » Il paraît néanmoins légitime de soulever de telles questions de la part des pays sur qui repose la responsabilité de l'aide au développement ; il faut cependant se demander quel est le forum le plus propre à ce genre de débat.

26. A.G. Rés. 3281 (XXIX), Doc. off. A.G., 29^e session, supp. n° 31, p. 53, Doc. N.U. A/9631 (1975).

27. A.G. Rés. 3201 et 3202 (S-VI), Doc. off. A.G., 6^e session extraord., supp. n° 1, pp. 3 et 5, Doc. N.U. A/9559 (1974).

28. Voir l'annexe IV ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 232.

29. *Première Conférence*, p. 315.

La résolution de 1987, comme la précédente, commence en effet par souligner le fait que l'économie des pays industrialisés a connu « certains développements positifs » et que leur croissance se poursuit pour la cinquième année consécutive. C'est là une façon de rappeler au monde industrialisé, encore aux prises avec le fléchissement des taux de croissance en 1986 et même à la veille du deuxième Sommet, en raison de déséquilibres commerciaux et budgétaires persistants, qu'il ne peut indéfiniment invoquer l'argument de la crise, comme il l'a fait depuis 1981, pour remettre à plus tard l'effort qui doit être consenti en faveur des pays en développement, dont l'économie est encore plus mal en point. À ce sujet, les chefs d'État et de Gouvernement se disent préoccupés par les perspectives défavorables qui se présentent à la plupart de leurs pays : comment peuvent-ils à la fois trouver les marchés pour leurs produits, assurer leur croissance et faire face au service de leur dette alors que persistent les restrictions commerciales, les pressions protectionnistes et la dépression prolongée de nombreux marchés de produits de base ? La résolution de Québec ajoute à ces préoccupations, déjà évoquées à Paris, la gravité du problème agricole pour le monde industriel comme pour les pays en développement.

Ce sombre tableau de la situation économique mondiale, qui ne correspond que trop à la réalité, appelle de la part des États et des organisations dont ils sont membres des politiques de croissance appropriées à la diversité des situations économiques et une mobilisation accrue des ressources en faveur des P.M.A., nombreux au sein de la Communauté francophone³⁰.

Ce n'est pas sans réalisme que la Conférence s'attache à des mesures concrètes plutôt qu'à des énoncés de principes généraux comme ceux du Nouvel ordre économique international, point culminant du mouvement en faveur de la révision du droit international par les pays du Tiers-Monde. Plusieurs événements paraissent avoir contribué à cette attitude au cours des années quatre-vingts et entre autres un certain désenchantement devant les obstacles rencontrés dans la « négociation globale » souhaitée avec les pays développés ; puis, l'expérience très concrète acquise par la plupart des pays francophones en voie de développement dans le cadre des Conventions de Lomé, dont la dernière est entrée en vigueur en 1986, qui ont organisé les échanges commerciaux entre 66 pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et la Communauté économique européenne en vue d'assurer la croissance

30. Voir *supra*, note 5.

des exportations A.C.P. par l'accès en franchise au marché communautaire³¹. Si ces efforts n'ont pu redresser la situation, notamment en Afrique, comme l'a montré la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée en 1986 à la situation d'urgence qui sévit sur ce continent — particulièrement en ce qui concerne l'agriculture et la dette extérieure de plusieurs pays³² —, ils ont du moins démontré l'importance de négociations et d'actions soutenues en faveur du développement : le Sommet de Québec s'est placé résolument dans cette perspective pour traiter des échanges, de l'endettement et de l'aide publique au développement.

En matière de commerce international, la résolution de Québec donne la priorité au renforcement du système multilatéral mis au point dans le cadre de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (G.A.T.T.) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.). Bien que le texte ne soit pas explicite sur ce point, il s'agit avant tout des préférences généralisées en faveur des pays en développement, mises en œuvre par le G.A.T.T. à l'instigation de la C.N.U.C.E.D.³³, ainsi que du Programme intégré des produits de base, établi en 1976 et appuyé sur un Fonds commun dont le démarrage s'est avéré difficile³⁴. Les États présents à Québec avaient également à l'esprit les résultats de la VII^e C.N.U.C.E.D., tenue entre le premier et le deuxième Sommet, qui a demandé aux pays développés de « redoubler d'efforts pour atteindre, dès

31. Voir *supra*, note 6. La Convention comporte également un important volet d'aide publique au développement administrée par le Fonds européen de développement, créé en 1958. Cet effort de coopération a dépassé, de 1960 à 1983, les cinq milliards d'Écus : voir M.P. ROY, *La C.E.E. et le Tiers-Monde : les Conventions de Lomé* (1985), p. 142 ; MORIN, *loc. cit. supra*, note 6, p. 77.

32. Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, A.G. Rés. S-13/2, Doc. off. A.G., 13^e session spéc., A/S-13/P.V. 8, reproduite dans (1986) 5 D.J.I. 465.

33. Protocole modifiant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 8 fév. 1965, (1965) 572 R.T.N.U. 321, art. XXXVI et ss., reproduits dans MORIN, RIGALDIES et TURP, *op. cit. supra*, note 3, pp. 95, 107. Voir D. JOUANNEAU, *Le GATT* (1980), pp. 102-120.

34. Voir *Exposé de la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les problèmes financiers et monétaires : le développement mondial en crise*, dans *Actes de la C.N.U.C.E.D.*, 6^e session (Belgrade, 1983), vol. I, p. 11 ; au sujet des développements récents concernant le Fonds commun pour les produits de base, voir C.N.U.C.E.D., *Bulletin*, n° 238 (déc. 1987), p. 7.

que possible », l'objectif de 0,7 % de leur P.N.B. pour l'aide publique au développement ³⁵.

Le deuxième Sommet fonde également de grands espoirs sur les négociations du cycle Uruguay, en cours au sein du G.A.T.T., qui visent à faire échec à la montée du protectionnisme et la résolution sur l'économie mondiale affirme que ce cycle doit « maintenir et renforcer le système commercial multilatéral et libéraliser davantage les échanges commerciaux au bénéfice de tous les pays » ³⁶.

Le Sommet de Québec s'est également penché sur l'endettement de certains pays, notamment en Afrique, qui « pose des problèmes extrêmement difficiles et nécessite un traitement spécial » ³⁷. En effet, comme le souligne le document de réflexion sur l'économie mondiale, la dette totale des pays en développement s'élevait en 1985 à 1 000 milliards de dollars tandis que le service de la dette se chiffrait à 133 milliards annuellement ³⁸. La crise des échanges et d'autres facteurs ont entraîné cette crise financière, qui devient insupportable pour les pays à très faible revenu. Le débat sur cette question fut l'occasion pour le Premier ministre canadien d'annoncer l'annulation des dettes d'un certain nombre de pays situés au sud du Sahara qui bénéficient déjà d'un moratoire de cinq ans sur le remboursement des prêts d'aide publique que le Canada leur avait consentis ³⁹. De son côté, le Premier ministre du Québec avança la proposition suivante : puisqu'il existe un rapport entre l'endettement et le prix des matières premières, dont dépend l'essor économique de certains pays et partant leur capacité d'honorer leurs engagements, pourquoi ne pas lier les conditions de remboursement à l'évolution des cours des matières premières ⁴⁰ ? Il s'agirait en quelque sorte « d'indexer le remboursement des dettes selon une

35. C.N.U.C.E.D., *Bulletin*, n° 235 (août-sept. 1987), p. 5. Le pourcentage que représente l'A.P.D. par rapport au P.N.B. de chaque pays est donné dans O.C.D.E., *Coopération pour le développement : Efforts et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement*, Rapport 1986 du président du Comité (1987), p. 57 (chiffres de 1984-1985).

36. Voir l'annexe IV ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 232.

37. *Deuxième Conférence*, p. 233.

38. *Id.*, p. 35.

39. Voir l'annexe I ci-dessous, *sub tit.* Situation économique mondiale, et *Deuxième Conférence*, p. 165. Il s'agit de dettes totalisant 325 millions \$ can. Quelques semaines plus tard, une remise de dettes du même ordre fut consentie aux pays du *Commonwealth*. Voir *Keesing's Record of World Events* (1987), vol. 33, p. 35422.

40. *Deuxième Conférence*, p. 239.

moyenne annuelle établie à partir des prix réels d'un certain nombre de matières premières». Le Québec souhaitait que cette proposition fût étudiée par le Comité du suivi, mais les recherches nécessaires ont été confiées à des groupes de recherches universitaires en vue de présenter un projet plus précis au prochain Sommet.

Enfin, le Sommet exprime le souhait que les diverses institutions financières internationales, au sein desquelles est débattue la question de l'endettement, notamment le Fonds monétaire international (F.M.I.), en viennent à des conclusions favorables aux pays intéressés. Cette partie de la résolution offre un singulier contraste, par sa modération, avec les vives critiques dont le F.M.I. fut l'objet il y a quelques années, alors que des États en difficulté durent, afin d'obtenir son aide financière, souscrire à des « programmes de redressement » entraînant pour eux des choix socio-économiques extrêmement difficiles, faute de quoi ils se seraient vu refuser les financements sollicités pour le rééchelonnement de leur dette⁴¹. À l'égard de cet aspect crucial de la situation économique mondiale comme à celui de plusieurs autres, l'attitude des chefs d'État et de Gouvernement réunis à Québec paraît marquée au coin d'un certain pragmatisme, qui tient peut-être au fait que la Communauté francophone regroupe des pays en développement et des pays industrialisés dans un climat de coopération dont on attend beaucoup.

Le même esprit caractérise le dispositif de la résolution consacrée à l'aide publique au développement, sujet qui prête pourtant à controverse en raison des conditions ou procédures souvent exigées par les « donneurs » avant d'accorder leur aide, lesquelles sont souvent ressenties par les États bénéficiaires comme autant d'atteintes à leur souveraineté⁴². C'est là une des raisons pour lesquelles les pays en développement préfèrent généralement l'aide multilatérale à la bilatérale, qui tend à créer une inégalité de fait entre les parties. C'est ainsi qu'il aura fallu tout le désintéressement et l'expérience du Fonds européen de développement, tel qu'il a été organisé par les Conventions de Yaoundé et de Lomé⁴³, pour que s'établît entre la Communauté économique européenne et les États A.C.P. un « nouveau mode de relations » plus égalitaire à toutes les étapes de la mise en œuvre de

41. Voir A. PELLET, *Le droit international du développement* (2^e éd., 1987), p. 74 ; D. CARREAU, « Chronique de droit international économique : Monnaie », (1985) 31 *A.F.D.I.* 689, à la p. 703 ; *id.*, (1984), 30 *A.F.D.I.* 744, à la p. 795.

42. Voir MORIN, *loc. cit. supra*, note 6, aux pp. 74 et ss.

43. Voir *supra*, note 31.

l'aide publique au développement : programmation, examen des projets, décisions de financement, exécution et évaluation des résultats⁴⁴. C'est sans doute en songeant à ce modèle, qui leur est familier, et à l'A.C.C.T. que les chefs d'État et de Gouvernement ont fait appel à Québec à l'aide publique au développement « tout en se félicitant des efforts dans ce domaine de la part de ceux des pays industrialisés qui, au Sommet de Venise, ont rappelé l'objectif déjà établi par les organisations internationales (0,7 % du P.N.B. pour le niveau futur de cette aide) »⁴⁵.

C. — La Déclaration de solidarité

Le Sommet de Paris n'avait pas créé la Communauté francophone. Celle-ci existait dans les faits depuis que, spontanément, étaient nées dans les années soixante des organisations non gouvernementales telles que l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.) ou l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.) et des organismes intergouvernementaux comme la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN) et surtout l'A.C.C.T., véritable organisation multilatérale instituée par une convention entre ses membres (1970). Cependant, le premier Sommet avait donné plus de consistance à l'ensemble francophone, même si celui-ci ne formait encore, comme le souligna dans son discours inaugural le président Mitterrand, qu'une « communauté informelle, c'est-à-dire sans lien organique de caractère administratif », s'empressant d'ajouter aussitôt : « Mais le noyau qui existe entre nous devrait être renforcé »⁴⁶. Comme personne ne songe, du moins à l'heure actuelle, à institutionnaliser les Sommets, par exemple en les encadrant, comme c'est le cas de ceux de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), par une convention ou une charte qui définit ses attributions et la dote d'un secrétariat permanent⁴⁷, ce renforcement du

44. Convention de Lomé III, *supra*, note 6, préambule et art. 3, 22 à 24. Voir ROY, *op. cit. supra*, note 31, pp. 138, 144.

45. Voir l'annexe IV ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 233. Au treizième « Sommet des Sept » qui eut lieu à Venise en juin 1987, la France avait fait un ensemble de propositions destinées à venir en aide aux pays les moins avancés : prêts de longue durée à des taux très bas, allongement de la période de grâce pendant laquelle les débiteurs sont dispensés du remboursement du principal de leurs dettes etc. : voir *Le Monde*, 11 juin 1987, p. 3.

46. *Première Conférence*, p. 255.

47. Charte de l'O.U.A., faite à Addis-Abéba, le 25 mai 1963, 479 R.T.N.U. 39, à la p. 71.

lien communautaire ne saurait être obtenu que par un approfondissement de la solidarité concrète. Un tel approfondissement passe par des réalisations plus poussées dans la coopération, comme on le verra ; il peut également prendre la forme de déclarations de principe ou d'énoncés d'orientations générales. C'est dans ce but que le Sommet de Québec a adopté la *Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français*⁴⁸, premier énoncé solennel des objectifs de la Francophonie.

À l'unanimité, les chefs d'État et de Gouvernement affirment dans cette déclaration leur volonté politique de donner à leur Communauté une « nouvelle vitalité » en vue de renforcer ses institutions et d'élargir l'horizon de ses aspirations, responsabilités et engagements afin d'en faire une « communauté solidaire », fondée sur la compréhension et la coopération mutuelles « qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions ». En outre, en vue sans doute d'accréditer la Communauté devant les autres grands forums internationaux et d'y faire sentir son influence, ils s'engagent à y promouvoir l'esprit et les principes qui les animent.

Certains passages de la Déclaration méritent d'être soulignés, car ils sont révélateurs de ce qu'est la Francophonie dans le dessein des hommes politiques réunis à Québec. Tout d'abord, il s'agit d'une « libre association » de partenaires égaux, donc parfaitement respectueuse du principe de l'« égale souveraineté »⁴⁹ de ses membres, liés cependant par « une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de leurs rapports » par la concertation autour des enjeux d'intérêt commun et de la coopération. Ensuite, ces rapports plus étroits, fondés sur l'« usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation », s'inspirent également « du respect fondamental de la diversité des traditions [ainsi que] de l'héritage culturel et politique de nos populations ». Ce souci de l'identité des peuples se retrouve encore dans le dispositif de la Déclaration, où il est précisé que la solidarité francophone est « ouverte à la diversité des langues et des cultures », et les programmes de coopération y feront écho.

Un même courant traverse l'ensemble des débats et résolutions du premier volet du Sommet de Québec : inquiétude devant les perspectives politiques et économiques du monde actuel et recherche d'une nouvelle

48. Voir l'annexe VIII ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 297.

49. Cf. Charte des Nations Unies, 26 juin 1945, (1946-1947) I R.T.N.U. xvi, art. 2 § 1, reproduite dans MORIN, RIGALDIES et TURP, *op. cit. supra*, note 3, t. 1^{er}, p. 37.

communauté de nations, moins vaste que les organisations universelles mais plus solidaire parce que fondée sur un moyen de communication commun, d'où la définition d'un nouveau type de coopération, d'un « partenariat » en vue du développement économique, social et culturel des membres dans le respect de l'identité de chacun. Ces choses ayant été dites et proclamées avec toute la solennité nécessaire, qu'en est-il maintenant des réalisations concrètes ? La Francophonie des grands principes sera-t-elle également celle de la coopération effective et efficace ?

II. — ORIENTATION DE LA COOPÉRATION

Le premier Sommet avait confié la mise en œuvre de ses décisions à un « Comité du suivi » formé dans une large mesure des « sherpas » qui l'avaient préparé. Autonome et temporaire selon la décision qui le créait, ce comité était chargé, d'une part, de choisir, selon les décisions et indications de la Conférence, les programmes de coopération et, d'autre part, d'étudier la possibilité d'adapter les structures et les moyens financiers de l'A.C.C.T. aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées par les Sommets ⁵⁰. La Conférence avait également, en vue de faciliter la mise en œuvre des missions confiées au Comité, établi cinq « réseaux » multilatéraux responsables de la coordination des actions dans les domaines prioritaires suivants : agriculture, énergie, culture et communication, information scientifique et technique, industries de la langue.

Entre les deux Sommets, de février 1986 à septembre 1987, le Comité du suivi, les réseaux et l'Agence ont dû accomplir la double démarche de mettre en route les programmes et projets choisis à Paris et d'en préparer de nouveaux pour la réunion de Québec ; ils ont dû également soumettre des rapports circonstanciés à deux conférences ministérielles préparatoires. C'est en faisant l'analyse de ces rapports et des propositions soumises au Sommet de Québec que l'on peut se faire une idée de l'ampleur de l'effort de coopération résultant des deux Conférences de chefs d'État et de Gouvernement. On pourra juger de la justesse de l'observation selon laquelle la préparation d'une conférence au sommet a autant d'importance que son déroulement, avec lequel on l'identifie généralement ⁵¹. On pourrait ajouter que les Sommets proprement

50. *Deuxième Conférence*, pp. 250, 326.

51. PAMBOU TCHIVOUNDA, *op. cit. supra*, note 10, pp. 69, 197.

aits ne sont en réalité que les temps forts d'un processus continu comportant de nombreuses phases, qui sont comme la trame dont la coopération est la chaîne.

Devant la complexité de ce processus, dans lequel interviennent de nombreux acteurs, il convient d'aborder en deux temps la coopération suscitée par les sommets : on traitera premièrement du travail accompli par les cinq réseaux et de quelques programmes hors réseau (A) ; deuxièmement, on s'interrogera sur l'avenir de l'Agence de coopération culturelle et technique à la lumière du rôle qu'elle a joué dans l'exécution des décisions des deux Sommets (B).

A. — Réseaux de coopération

Le réseau, tel qu'il a été proposé au Sommet de Paris par le Comité des sherpas, n'est pas une institution mais une méthode de travail⁵². Relativement nouvelle dans le domaine de la coopération, la démarche d'un réseau consiste à associer de façon active des personnes ou des équipes en provenance de plusieurs pays et met l'accent sur le « partenariat » plutôt que sur l'aide à sens unique dans la conception et la mise en œuvre de projets de développement. On associe de la sorte des institutions scientifiques, techniques ou culturelles, des entreprises ou des fonctionnaires, parfois des représentants de tous ces milieux dans un même groupe en vue de réaliser un objectif commun, par exemple le transfert de certaines connaissances destinées à répondre à un besoin ou à résoudre un problème de développement.

Une telle technique de coopération est exigeante pour toutes les parties : elle vise à « dépasser l'aide à la simple consommation de technologies toutes faites » afin d'augmenter la capacité de chaque partenaire d'apprendre à résoudre ses problèmes de développement le plus possible par lui-même⁵³ ; on devine qu'elle suppose le renforcement graduel, dans les pays en développement, des institutions de formation à tous les niveaux d'enseignement et de la capacité de recherche des universités et laboratoires, en fonction des objectifs propres à chaque pays.

52. Voir MORIN, *loc. cit. supra*, note 8, p. 97.

53. Voir le document intitulé « Formation et transfert de technologie », dans *Première Conférence*, p. 27.

L'on ne s'étonnera pas de voir figurer au premier plan des programmes et réseaux de coopération l'agriculture et l'énergie : la première constitue le mode de vie fondamental de l'Afrique et l'un des secteurs qui soulèvent les plus graves difficultés dans le monde développé ; la seconde joue un rôle crucial dans tout projet de développement moderne, sans compter les inconvénients qu'elle présente pour la balance des paiements de plusieurs pays. On étudiera donc pour commencer ces deux réseaux avant d'aborder les trois autres « domaines stratégiques » retenus par les Sommets : la culture et la communication, l'information scientifique et le développement technologique, et enfin les industries culturelles. Certaines actions particulières décidées par les Sommets et qui n'entrent pas dans ces réseaux seront décrites sous la rubrique « Actions hors réseaux ».

1. — *Réseau Agriculture et protection de l'environnement*

Le premier Sommet avait établi quelques « axes prioritaires d'intervention » en vue de pallier la situation agricole très grave, voire dramatique, dans laquelle se trouvent la plupart des pays francophones en développement, notamment en Afrique : adaptation des techniques aux besoins de chaque pays, formation de techniciens et de gestionnaires, diffusion de l'information, développement de la collaboration entre centres de formation et de recherche, particulièrement en ce qui concernait l'agriculture tropicale⁵⁴. Certains participants avaient également souligné l'intérêt de mettre les technologies de pointe (biotechnique, génie génétique, informatique) au service de l'agriculture ; enfin, le Sommet avait décidé la création de centres de formation d'agronomes en milieu rural et retenu l'idée de créer des centres semblables au profit des petites entreprises rurales.

Ce vaste programme n'était encore cependant qu'une ébauche. Aussi le réseau et le Comité du suivi occupèrent-ils tout l'intervalle entre les deux Sommets à préciser les objectifs et à choisir les projets concrets de développement, avec le concours de l'A.C.C.T. et d'experts venus des pays intéressés. C'est ainsi qu'ils proposèrent au Sommet de Québec, qui les adopta formellement, un ensemble d'orientations générales et de 13 programmes axés sur la « priorité absolue » de la valorisation des ressources humaines ; d'ici l'an 2000, en effet, on estime que le personnel africain

54. *Première Conférence*, p. 246.

qualifié en agriculture devra augmenter, selon les pays, de 50 % à 700 % pour les ingénieurs et de 70 % à 500 % pour les techniciens⁵⁵.

Les 13 programmes d'action agricoles peuvent être regroupés sous trois chapitres; on se contentera ici de les énumérer afin de montrer l'ampleur des besoins à combler et des efforts de coopération à entreprendre⁵⁶.

- 1° *Formation de personnel qualifié* : renforcement des équipements et des fonds documentaires des établissements de formation ; mise en place de centres régionaux de spécialisation au sein d'institutions existantes et bourses d'études ; formation des formateurs (constitution d'équipes nationales d'enseignants) ; création et diffusion de publications scientifiques et de manuels pédagogiques adaptés ; rencontres de concertation des responsables de la formation en agriculture des divers pays ainsi que des directeurs d'établissement.
- 2° *Recherche agricole* : valorisation des résultats de la recherche (notamment par la diffusion) et mise au point des méthodes de transfert de technologie ; programmes coopératifs de recherche sous forme de réseaux thématiques (il en existe déjà et le Comité du suivi souligne l'importance de celui qui est consacré à la sécheresse) et renforcement de certains centres de façon à ce qu'ils puissent jouer un rôle régional ou international ; développement de la pisciculture dans les rivières et les lacs ; appui aux laboratoires de biotechnologie existants (techniques de culture *in vitro*).
- 3° *Développement agricole et gestion des ressources naturelles* : valorisation des ressources humaines (échanges d'expériences entre praticiens, stages de producteurs) ; appui aux organisations professionnelles de producteurs de base, notamment pour tout ce qui touche les techniques de stockage et de conservation à l'échelon du village ; rencontres entre associations professionnelles de producteurs ; création de petites entreprises agricoles, agro-industrielles ou artisanales.

Après le Sommet de Québec, le réseau Agriculture s'est réuni dès octobre 1987. Un comité d'experts provenant de 15 pays, auquel l'A.C.C.T.

55. « Document de synthèse : Agriculture », dans *Deuxième Conférence*, pp. 38-39.

56. *Id.*, pp. 38-45.

a été associée, a élaboré depuis lors le contenu des projets retenus à Québec, lesquels totaliseront près de 75 millions de francs français pour l'année 1988.

Le deuxième Sommet a également adopté deux résolutions sur des problèmes agricoles dans le cadre du volet politique de la Conférence, qui auraient davantage trouvé leur place dans le volet coopération. Dans le premier cas, il s'agit d'une résolution de principe destinée à orienter le travail du réseau, dont les chefs d'État et de Gouvernement ont modifié le nom pour en faire le réseau Agriculture et *protection de l'environnement*⁵⁷.

La résolution souligne l'impossibilité de faire une agriculture à haute productivité sans la maîtrise de l'eau et des sols : les problèmes aigus du Sahel sont évoqués, où l'érosion et la désertification ont entraîné la « dégradation continue » de l'environnement, d'où la nécessité de venir en aide aux pays de la région « dans l'esprit de la solidarité francophone ». Le Comité du suivi est donc chargé de faire rapport au prochain Sommet sur les mesures à prendre (à court, à moyen et à long terme) pour lutter contre la désertification et de procéder à une évaluation chiffrée des moyens à mettre en œuvre.

Dans le même esprit, la seconde résolution, qui porte sur l'érosion des sols en Haïti et la dégradation accélérée de son patrimoine forestier, « décide » de soutenir par les moyens appropriés les efforts entrepris par les organismes haïtiens de reforestation et de mettre en œuvre une coopération en vue d'améliorer l'exploitation des forêts, de réduire la dépendance excessive à l'égard du bois et de favoriser l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables⁵⁸. Malheureusement, la résolution n'attribue au Comité du suivi aucun mandat particulier à ce sujet, bien que celui-ci ait mentionné dans le document de synthèse sur l'agriculture son intention de consentir un effort au chapitre des techniques de reboisement pratiquées en Haïti⁵⁹ ; il faudra sans doute plus qu'une résolution « politique » pour résoudre les effarants problèmes de déforestation de ce pays.

57. Voir l'annexe III ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 230.

58. *Ibid.*

59. Document, *supra*, note 55, p. 42.

2. — Réseau Énergie

Le Sommet de Paris avait retenu quelques actions concrètes en vue de résoudre les problèmes énergétiques liés au développement économique⁶⁰. La coopération entre États francophones du Sud et du Nord paraissait en effet tout indiquée dans un domaine où les uns faisaient face à de graves carences tandis que les autres possédaient les connaissances scientifiques et les laboratoires de recherche les plus avancés du monde développé, notamment dans le domaine de l'énergie électrique de toutes origines. C'est ainsi qu'il avait été convenu de mettre sur pied un « réseau de l'énergie des pays de langue française », auquel serait confié un mandat très vaste en matière de transfert et de codéveloppement de technologies ainsi que d'organisation d'actions de coopération⁶¹. Il avait été proposé que le Québec fût nommé à la tête de cette « structure à la fois souple et légère » ; la France, de son côté, était disposée à répondre à la demande des pays du Sahel en équipement photovoltaïque et le Canada s'engageait à soutenir de ses deniers un programme d'assistance et de formation techniques.

Entre les deux Sommets, le réseau Énergie a travaillé activement à réaliser ces projets, de même que celui d'un répertoire des principaux intervenants du monde de l'énergie dans les pays francophones. L'Institut de l'énergie, en particulier, a commencé de prendre forme : il a été rattaché à l'A.C.C.T. en décembre 1987 à titre d'organisme subsidiaire doté d'une large autonomie⁶² ; l'inauguration officielle est prévue en 1988 à Québec. Cependant, les membres du réseau ont voulu présenter au deuxième Sommet un ensemble d'actions à la fois plus cohérent et plus détaillé : trois « programmes majeurs » ont été présentés aux chefs d'État et de Gouvernement, qui les ont approuvés⁶³. Chacun de ces programmes ouvre de larges perspectives de formation et de coopération ; ils comportent en tout 14 projets, dont on ne retiendra ici que les principaux.

1° *Programme de diffusion (ou de transfert) de la connaissance* : formation de courte durée à l'intention des responsables du

60. *Première Conférence*, p. 247.

61. « Rapport du groupe de travail sur la coopération en matière d'énergie », dans *Première Conférence*, p. 319, adopté par la Conférence : *id.*, p. 247.

62. Charte de l'A.C.C.T., dans *Convention et Charte de l'A.C.C.T. et textes réglementaires* (s.d.), art. 7, reproduite dans MORIN, RIGALDIES et TURP, *op. cit. supra*, note 3, p. 479.

63. *Deuxième Conférence*, p. 172.

secteur de l'énergie dans les pays francophones ; vulgarisation et diffusion des techniques d'économie d'énergie en les adaptant aux besoins particuliers des pays en voie de développement ; séminaires sur les techniques d'économie de l'énergie à l'intention des décideurs et des gestionnaires. Ces projets tendent à résoudre ou alléger les problèmes de consommation croissante de pétrole importé et de raréfaction du principal combustible que constitue le bois (qui n'est pas sans lien avec la désertification dans certains pays).

2° *Programme de maîtrise de l'énergie* : au projet de fourniture de matériel photovoltaïque on ajoute la télédétection des ressources énergétiques (forestières et hydriques), réalisée dans un premier temps à titre expérimental dans un ou deux pays du Sahel, et l'évaluation du potentiel d'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, comme la biomasse, en vue de « donner aux populations rurales les moyens de satisfaire l'essentiel de leurs besoins domestiques en énergie, de façon permanente et sans détruire leur environnement »⁶⁴ ; réhabilitation de centrales secondaires électriques ; enfin, perfectionnement des techniques adaptées à l'utilisation des combustibles ligneux.

3° *Programme d'électrification* : mise à jour des études d'interconnexion des réseaux électriques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue de conférer aux différents réseaux une plus grande souplesse d'adaptation et de rentabiliser le potentiel hydro-électrique, à peine entamé dans certains pays.

Dans les semaines qui suivirent le Sommet de Québec, le réseau Énergie s'est réuni de nouveau et s'est adjoint un comité consultatif composé d'experts de 13 pays. L'A.C.C.T. est également associée à ses travaux et fournit d'ailleurs, à même son budget, une partie des quelque 38 millions de francs français prévus pour 1988, dont environ 6 millions iront à l'Institut de l'énergie.

Le Sommet de Québec a également pris acte d'une résolution qui résume les préoccupations des pays en développement non producteurs de pétrole. Les chefs d'État et de Gouvernement y reconnaissent la nécessité de venir en aide à ces pays « dans l'esprit de la solidarité francophone » et demandent de soutenir les actions visant la planification,

64. « Document de synthèse : Énergie », dans *Deuxième Conférence*, p. 53.

l'économie et l'utilisation rationnelle de l'énergie, surtout la mise en valeur des ressources non conventionnelles⁶⁵.

3. — *Réseau Culture et communication*

Le Sommet de Paris avait été l'occasion de mettre en évidence les liens existant entre le développement, les nouvelles techniques de communication, les industries culturelles et l'avenir de la langue française⁶⁶. Les enjeux sont de taille en effet puisque, comme le met en relief le document de synthèse préparé par le réseau « c'est là que va se jouer pour l'essentiel l'avenir, c'est-à-dire la survivance et le rayonnement de nos diverses cultures et de la langue que nous partageons »⁶⁷. Aussi les objectifs du réseau, entérinés par les chefs d'État et de Gouvernement, s'orientaient-ils vers la mise en place à terme d'une sorte de marché commun des biens culturels et vers la création d'un espace de communication francophone. Faut-il souligner le fait que les problèmes ne touchent pas seulement les États du Sud, mais que les pays francophones développés font face à des défis culturels tout aussi redoutables ?

L'importance et la diversité des questions soulevées par les industries culturelles et les technologies de communication de pointe avaient amené le premier Sommet à en traiter séparément et le Comité du suivi a voulu distinguer les deux volets du réseau en les plaçant sous la responsabilité de personnes différentes⁶⁸. On examinera succinctement tout d'abord les programmes de développement culturel (a) puis le domaine de la communication (b).

a) Industries culturelles

Au moment du Sommet de Québec, quelques projets avaient déjà atteint le stade de la planification, voire celui de la réalisation à titre expérimental, comme la Collection de livres de poche francophones. Le

65. Voir l'annexe VI ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 262.

66. *Première Conférence*, pp. 247-249.

67. « Document de synthèse : Culture et communication », dans *Deuxième Conférence*, p. 75.

68. Le responsable du volet Communication est M. P. Desrochers, vice-président de Radio-Canada ; celui du volet Culture est M. J.-M. Léger, commissaire général à la Francophonie du Québec, ancien Secrétaire général de l'A.C.C.T.

responsable du volet y avait ajouté une gamme importante de projets, que la Conférence a approuvés et parmi lesquels le Comité du suivi en a retenu une vingtaine, qui peuvent être regroupés selon cinq programmes⁶⁹.

- 1° *Information de base sur l'activité culturelle* : banque de données sur la production et la consommation des biens culturels dans les pays francophones, à laquelle on a joint la création d'un institut d'études des langues et civilisations africaines.
- 2° *Livre* : libre circulation (étude et conférence ministérielle), salons et foires, consortiums d'éditeurs et soutien à leurs organisations professionnelles, centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural, création d'un centre régional africain de formation aux métiers du livre (Tunis), etc.
- 3° *Cinéma* : Fonds de soutien à la coproduction cinématographique (étude), festival périodique du cinéma francophone (projet), encouragement à la coproduction cinématographique.
- 4° *Chanson* : Semaine internationale de la chanson francophone, étude sur la situation présente de la chanson de langue française.
- 5° *Théâtre* : soutien au théâtre international de langue française, Commission internationale du théâtre francophone.

Après le Sommet de Québec, durant l'automne 1987, le responsable du volet Culture s'est attaché à la mise en œuvre de ces programmes, pour lesquels des fonds de quelque 25 millions de francs ont été prévus en 1988 provenant pour une part du budget de l'A.C.C.T. ou de fonds multilatéraux gérés par elle.

b) Communication

Le Sommet de Paris avait accueilli de nombreux projets tendant à l'utilisation croissante des technologies informatiques par l'ensemble des pays francophones, à la création de banques de données multilatérales et d'un réseau de communication en français s'étendant progressivement, grâce notamment aux satellites. Ces projets intéressaient au premier chef les pays développés du Nord et le rapport général de la Conférence nous

69. Document, *supra*, note 67, pp. 75-86.

apprend que certains pays avaient demandé que l'on prît soin d'associer les pays les moins avancés à cette opération ⁷⁰, dans l'espoir que les technologies nouvelles servent d'outils de développement et consolident les liens entre les membres de la Communauté francophone.

Entre les deux Sommets, plusieurs projets du volet Communication ont été mis en marche, notamment l'espace télévisuel international, dont l'élément central est l'extension du réseau TV5 ; mais les responsables du réseau Culture et communication et le Comité du suivi ont voulu ajouter quelques éléments aux programmes présentés au Sommet de Québec, de sorte que le tableau des projets du secteur Communication, tels qu'ils ont été approuvés en septembre 1987, se présente grosso modo comme suit :

- 1° *Espace audiovisuel* : extension de TV5 à l'Amérique du Nord puis implantation en Afrique (à titre expérimental) ; fonds de soutien à la production du Sud, créé en 1987, en vue de diversifier les productions auxquelles il est destiné ; renforcement des structures du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (C.I.R.T.E.F.) dans tous les domaines de la radiodiffusion ; établissement d'un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (C.E.M.A.F.) ; développement de la radio rurale ; organisation d'échanges de journalistes francophones entre le Sud et le Nord (stages de plusieurs mois) ; diffusion du cinéma africain.
- 2° *Télécommunications* : Organisation des télécommunications francophones (étude du projet par une commission d'experts provenant d'une quinzaine de pays) ⁷¹.
- 3° *Formation à distance* : création d'un Centre international (C.I.F.F.A.D.) en vue de la mise en commun d'outils technologiques ou pédagogiques destinés à la formation à distance dans la Francophonie, sous forme d'un réseau d'universités, dont ferait partie notamment l'Université du Québec par sa composante Télé-université.

70. *Première Conférence*, p. 248.

71. Le Sommet a pris acte à ce sujet d'une « résolution relative aux télécommunications » : voir l'annexe VI ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 262. Cette résolution charge la commission d'experts d'étudier les différents modèles de réseaux de coopération qui pourraient répondre aux objectifs de l'O.T.F. et de proposer un modèle « opérationnel » de secrétariat permanent et ce que devraient être les rapports de celui-ci avec l'A.C.C.T.

Dans les mois qui ont suivi le Sommet de Québec, le réseau a vu à la coordination de ces grands projets, pour lesquels il disposera d'environ 70 millions de francs en 1988, dont 45 pour l'extension de TV5 dans un cadre bilatéral, le reste provenant de l'A.C.C.T. pour la plus grande partie.

4. — *Réseau Information scientifique et développement technologique (I.S.D.T.)*

Si l'avenir de la Francophonie est tributaire, dans une large mesure, du développement économique de ses membres, celui-ci, à son tour, est lié étroitement au développement scientifique et technologique. La première Conférence au sommet avait abordé ces questions sous l'angle de la formation, des transferts de technologie et de la recherche⁷²; elle n'avait cependant retenu qu'un schéma de travail et celui-ci a dû être complété entre les deux Sommets par le Comité du suivi et les responsables du réseau. Le remarquable document de synthèse qui en est résulté⁷³ a été approuvé tel quel par le Sommet de Québec⁷⁴.

Le plan retenu comporte trois programmes majeurs répartis en 13 grands projets et offre l'avantage de tenir compte de l'existence des autres réseaux, par exemple en mettant au service du développement agricole les technologies retenues, les banques de données, etc. En outre, le réseau I.S.D.T. lui-même entend coordonner l'organisation de l'information scientifique et technique relative à certains secteurs importants, de même que l'accès à celle-ci et sa diffusion, de sorte qu'il faudra le doter d'un budget de fonctionnement. Cependant, dans les mois qui ont suivi le Sommet, le Comité du suivi a remis à plus tard la mise en œuvre de certains projets du programme portant sur les transferts de technologie et a fait une place importante à l'Université des réseaux d'expression française (U.R.E.F.), qui ne figurait pas dans le document de synthèse. À la fin de l'année 1987, les programmes et projets du réseau I.S.D.T. étaient donc les suivants :

- 1° *Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques*: structuration des systèmes documentaires des pays du Sud, Banque

72. *Première Conférence*, p. 246 et « Rapport du groupe de travail sur la formation et les transferts de technologie », dans *id.*, pp. 317-318.

73. « Document de synthèse : Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche », dans *Deuxième Conférence*, pp. 87-99.

74. *Deuxième Conférence*, p. 174.

internationale d'informations bibliographiques sur les États francophones (B.I.E.F.); diffusion de revues scientifiques, professionnelles et techniques; raccordement des principales banques de terminologie et néologie, et création de centres de diffusion dans les pays du Sud.

- 2° *Espace informatique francophone*⁷⁵: inventaire des infrastructures d'accueil informatiques et télématiques (qui permettra de mieux planifier le développement); coproduction et diffusion de matériels et logiciels selon les modalités recommandées par le Symposium de Montréal (mai-juin 1987); création de centres serveurs régionaux pour le Sud, répondant aux besoins de l'I.S.D.T. en général et auxquels on peut rattacher la consultation par le système Vidéotex et les supports transportables (vidéo-disques d'informations médicales par exemple).
- 3° *Université des réseaux d'expression française*: ce projet, conçu par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), a été bien accueilli par le Sommet de Québec⁷⁶, qui a souhaité que ses activités soient étroitement coordonnées avec celles du réseau I.S.D.T. et avec celles de l'A.C.C.T.; il a pour but de « mettre en réseaux » les institutions, par discipline ou par spécialité (la Conférence des doyens des facultés de médecine par exemple), les chercheurs ou les équipes, autour d'un thème de recherche commun et en vue d'objectifs précis, ainsi que les enseignants, par discipline, afin de créer et diffuser des moyens pédagogiques⁷⁷. L'U.R.E.F.

75. Outre l'adoption des programmes proposés par le Réseau I.S.D.T., la Conférence a pris acte d'une résolution sur l'informatique: voir l'annexe VI ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 262. Le Sommet s'y dit sensible « à l'impact déterminant des sciences et techniques de traitement de l'information dans le processus de développement » et au « creusement de l'écart » entre pays en développement et pays développés que ne manquerait pas d'entraîner tout retard des premiers à accéder à la maîtrise de leur usage. Les États africains ont demandé que soit tenue dans le cadre de l'ONU une conférence internationale sur l'informatique et souhaitent que les pays francophones souscrivent à cette initiative.

76. Voir le « Rapport général » à l'annexe I ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 174.

77. Voir *Deuxième Conférence*, pp. 108-109. Voir A.U.P.E.L.F., *Université de la Francophonie: Un projet majeur présenté au deuxième Sommet* (Québec, sept. 1987); « U.R.E.F. — L'Université des réseaux d'expression française », dans (1987) 8 *Universités*, nos 2 et 3, p. 5; A.U.P.E.L.F. — U.R.E.F., *Programme 1988* (projet de budget).

a commencé à mettre en œuvre une douzaine de programmes parmi lesquels doivent être mentionnés quelques réseaux thématiques de recherche partagée, la « bibliothèque minimale » (livres de base et revues) destinée aux universités du Sud et le « viatique » d'ouvrages mis à la disposition des étudiants.

Pour l'ensemble de ces programmes, on prévoit de dépenser en 1988 quelque 46 millions de francs, dont près de 22 millions iront à l'U.R.E.F. et 13 au projet de vidéotex et vidéodisque médicaux, le reste émergeant au budget courant de l'A.C.C.T. ou aux fonds spéciaux multilatéraux administrés par elle.

5. — Réseau Industries de la langue

À Paris, en février 1986, les chefs d'État et de Gouvernement s'étaient montrés conscients du fait que le phénomène de l'industrialisation de la langue modifie de façon fondamentale l'évolution des langues et des cultures de même que le rôle de celles-ci dans le développement scientifique, technique et économique⁷⁸. La Conférence s'était fixé les objectifs suivants :

Langue de communication internationale, la langue française, en s'industrialisant, doit être à la fois un vecteur fondamental du développement, de l'expression de la diversité des identités culturelles et du dynamisme scientifique et technique des pays ayant en commun l'usage du français⁷⁹.

C'est dans cet esprit que le premier Sommet avait retenu quelques grandes orientations pour cette nouvelle sphère d'activité : formation des personnels, création d'un réseau francophone de néologie et d'un fonds d'aide à l'innovation dans le domaine des produits linguistiques, mise en œuvre d'un programme de description du français par les automates. À partir de ces orientations, la première tâche du réseau a consisté à réfléchir sur les actions concrètes à entreprendre en commun puis à établir un programme d'activités en prévision du deuxième Sommet⁸⁰.

À Québec, le rapport et les nombreux projets du réseau ont été adoptés. L'ensemble peut être regroupé sous trois programmes principaux :

78. *Première Conférence*, p. 249.

79. *Ibid.*

80. « Document de synthèse : Industries de la langue », dans *Deuxième Conférence*, pp. 111-116.

- 1° *Recherche et développement industriel*, selon trois axes de développement qui sont la communication parlée, le traitement de l'écrit et l'intelligence artificielle ; par exemple : description du français oral et des langues nationales ; traduction et enseignement assistés par ordinateur ; adaptation de logiciels dans les langues nationales ; internationalisation des bases de données francophones ; trésor informatisé de la langue française ; répertoire des industries de la langue.
- 2° *Néologie et terminologie* : inventaire des travaux terminologiques ; développement des supports techniques de production et de diffusion ; formation et perfectionnement en terminologie et néologie dans les centres du Nord et du Sud.
- 3° *Formation et perfectionnement* : inventaire des centres de perfectionnement et des programmes ; production de logiciels ; bourses destinées à favoriser les échanges d'enseignants et d'étudiants.

Le réseau a proposé à la Conférence de Québec de confier la maîtrise d'œuvre de ces programmes à un comité d'orientation et de coordination formé de représentants des différentes aires géographiques de la Francophonie⁸¹ ; à la fin de 1987, cependant, le Comité du suivi semble vouloir confier cette tâche au réseau lui-même et à l'A.C.C.T., du moins pour l'avenir immédiat. Ceux-ci disposeront pour l'année 1988 d'un budget de l'ordre de 7,5 millions de francs fournis principalement par l'Agence et les fonds multilatéraux qu'elle gère. Cette somme demeure très inférieure au budget annuel de 25 millions de francs que le réseau estimait nécessairement pour l'exécution des programmes proposés⁸².

6. — *Actions hors réseaux*

Dès le Sommet de Paris étaient apparus des projets qui n'entraient dans les attributions d'aucun des cinq réseaux et destinés en règle générale à résoudre des problèmes particuliers comme la scolarisation des enfants francophones dans les pays non francophones⁸³. Entre les deux Conférences, le Comité du suivi a demandé au Burundi de préparer

81. *Id.*, p. 115.

82. *Ibid.*

83. *Première Conférence*, p. 251.

une note de synthèse au sujet de ces projets⁸⁴, qui ont été approuvés à Québec⁸⁵. On ne retiendra ici que les plus significatifs, certains découlant d'ailleurs du volet politique du Sommet : Fonds de scolarisation des enfants francophones ; baccalauréat international francophone ; bourses de la Francophonie ; campagne de vaccination universelle (proposée et financée par le Canada) ; programme de bourses pour les victimes de l'*apartheid*⁸⁶ ; Fonds volontaire pour le Liban⁸⁷ ; Fonds volontaire pour l'aide au Tchad⁸⁸. L'ensemble de ces projets se verra consacrer 60 millions de francs en 1988, dont le tiers en provenance de fonds spéciaux gérés par l'A.C.C.T.

Si l'on veut maintenant évaluer globalement le budget consacré aux programmes de coopération ayant fait l'objet des décisions du Sommet de Québec, il suffit d'additionner les sommes mises à la disposition des cinq réseaux et d'y ajouter les dépenses entraînées par les projets hors réseaux ainsi qu'une réserve financière non encore affectée : on arrive ainsi à un total d'environ 330 millions de francs pour l'année 1988, dont 175 approximativement proviennent de fonds gérés bilatéralement par les États qui ont annoncé des projets au Sommet et par les États bénéficiaires, 115 de fonds multilatéraux versés dans des comptes spéciaux auprès de l'A.C.C.T., répartis par le Comité du suivi⁸⁹, et 40 du budget courant de l'Agence.

On a pu constater tout au long de cet exposé sur les programmes de coopération que le rôle et la contribution financière de l'A.C.C.T. sont considérables. Pourtant, les deux Sommets ont préféré confier la coordination et la mise en œuvre de leurs décisions à un comité « temporaire » du suivi plutôt qu'à l'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie. Est-ce à dire que les chefs d'État et de Gouvernement entendent reléguer l'Agence au rôle d'adjointe du Comité ?

84. *Deuxième Conférence*, pp. 117-124.

85. *Id.*, p. 176.

86. Voir la résolution, *supra*, note 13.

87. Voir la résolution, *supra*, note 17.

88. Voir la Résolution sur l'aide économique au Tchad à l'annexe III ci-dessous et dans *Deuxième Conférence*, p. 229. Certaines autres résolutions adoptées par le Sommet, notamment celle portant sur les calamités naturelles (voir l'annexe III ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 230) n'apparaissent pas au budget de 1988.

89. Les agents de l'U.R.E.F. ont été placés dans un fond multilatéral auprès de l'A.U.P.E.L.F. et ceux du Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (C.E.M.A.F.) auprès de Radio-France Outre-Mer.

B. — Avenir de l'Agence de coopération culturelle et technique

Il y avait certes dans la décision du Sommet de Paris de ne pas confier l'exécution de ses décisions à l'Agence, en filigrane, une critique fondamentale de ses méthodes de travail et de son administration. La mise en place du Comité du suivi et des réseaux, instances de coopération *ad hoc*, alors que l'Agence par la voix de son Secrétaire général avait affirmé être le relais naturel et nécessaire des Sommets⁹⁰, ne pouvait être interprété que comme un manque de confiance de la part des chefs d'État et de Gouvernement à son endroit ; d'ailleurs, elle n'avait pas été invitée officiellement à la Conférence, même à titre d'observateur.

Cependant, si le Comité du suivi se voyait remettre les tâches d'exécution et de coordination normalement dévolues à l'A.C.C.T., il devait également faire des propositions en vue d'en aménager les structures et les moyens de financement « pour rendre ceux-ci mieux adaptés à la réalisation des tâches qui lui seraient confiées en application des décisions du Sommet »⁹¹. En outre, le Secrétaire général de l'Agence pouvait « éventuellement » être appelé à faire partie du Comité du suivi, ce qui montre assez clairement que les chefs d'État et de Gouvernement souhaitaient qu'elle entreprît la réforme de ses méthodes de travail et non qu'elle fût remplacée par un autre organisme permanent.

Or, l'Agence ne fut appelée ni à participer officiellement au Sommet de Québec, si ce n'est en qualité d'invitée aux séances publiques, ni à procéder à l'exécution des décisions de la Conférence et l'on peut se demander s'il en ira autrement au troisième Sommet. Comme l'A.C.C.T. est la seule organisation intergouvernementale de la Communauté francophone et que la Convention qui lui a donné naissance⁹² n'a pas encore 20 ans, la question de son rôle est fondamentale pour l'avenir de la Francophonie. Aussi examinera-t-on l'évolution de ses rapports avec le Comité du suivi — et donc avec les Sommets — entre Paris et Québec (1), et ensuite depuis Québec (2).

90. A.C.C.T., X^e Conférence générale (Paris, 1986), Rapport du Secrétaire général, p. 1.

91. *Première Conférence*, pp. 250, 328.

92. *Supra*, note 3.

1. — *L'A.C.C.T. entre les deux premiers Sommets*

Sans statut juridique défini ni secrétariat ni, *a fortiori*, de pouvoir de réforme des instances existantes de la Francophonie, le Comité du suivi se trouvait au lendemain du Sommet de Paris dans une position délicate par rapport à l'Agence, laquelle était dotée par traité d'un statut, d'objectifs et d'instances possédant des pouvoirs précis. Aussi rappela-t-il dans son rapport de juillet 1987 qu'il tenait « sa légitimité et son autorité morale de la volonté des chefs d'État et de Gouvernement »⁹³ : c'était une façon d'inciter l'A.C.C.T. à se conformer à cette volonté et à se réformer en dépit de la lourdeur de son appareil et de la sorte de sclérose précoce qui s'en était emparée. Le seul fait qu'elle consacraît plus de la moitié de son budget à son propre fonctionnement donne une idée des préoccupations de la Conférence à son sujet, sans compter le fait, souligné à plusieurs reprises depuis quelques années, de l'absence de débat véritable sur ses programmes et ses projets au sein de ses instances, c'est-à-dire la Conférence générale, le Bureau élargi et le Conseil d'administration.

L'Agence n'était pas sans connaître ces carences, mais la force d'inertie des institutions gouvernementales ou intergouvernementales est un phénomène trop connu pour qu'il soit nécessaire de s'y attarder. Elle avait néanmoins pris soin de rédiger un document de réflexion à l'intention de la première Conférence — d'ailleurs publié dans les Actes de celle-ci⁹⁴ —, dans lequel, craignant sans doute d'être laissée pour compte, elle insistait sur le fait qu'elle appelait depuis longtemps de ses vœux la « vigoureuse relance » et le « décisif raffermissement » de la coopération, à laquelle elle travaillait depuis 15 ans. Elle rappelait également que « par son statut, sa vocation et son expérience, elle était à même de constituer un outil efficace pour la mise en œuvre et le suivi de toutes tâches qui pourraient lui être confiées à l'issue du Sommet » ; elle se voyait volontiers devenir le « lieu géométrique et physique de coordination de futurs projets »⁹⁵. À ce plaidoyer, l'Agence ajoutait un ensemble de propositions d'action comprenant de grands programmes axés sur le développement (énergie, agriculture, environnement), les communications, la culture, etc., prenant soin toutefois de souligner le fait que ces projets

93. « Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Paris », dans *Deuxième Conférence*, p. 125.

94. *Première Conférence*, pp. 131–150.

95. *Id.*, p. 132.

ne pourraient revêtir de signification réelle que dans la mesure où elle disposerait réellement des moyens nécessaires à leur réalisation⁹⁶. Des critiques adressées à l'Agence, cependant, le document ne soufflait mot, pas plus qu'il ne proposait de réforme de ses structures ou dans l'allocation de ses moyens financiers.

Trois mois après la Conférence de Paris, le Comité du suivi confia le soin d'examiner les structures de l'Agence, ses moyens financiers, sa gestion et ses programmes au « sous-comité Lucien Outers », du nom de son président, le Délégué général de la Communauté française de Belgique à Paris. Son rapport⁹⁷, adopté à l'unanimité des neuf membres, du sous-comité, contenait un ensemble de recommandations qui visaient l'adaptation des structures, l'amélioration de la gestion, la contribution de l'Agence aux actions retenues par le Sommet et les rapports entre elle, le Comité du suivi et les réseaux. En ce qui concerne les structures, le sous-comité pensait qu'il suffisait de procéder à certains ajustements et non de faire coïncider exactement l'organisation des directions générales avec celle des réseaux créés par le premier Sommet : cinq directions — Sciences et techniques pour le développement, Culture et communication, Formation et éducation, Programme spécial de développement, Administration et finances — se répartiraient les tâches retenues par les Sommets suivant la nature des sujets, en ayant soin d'assurer une coordination étroite entre elles et les réseaux⁹⁸. Quant à l'amélioration de la gestion de l'Agence, le sous-comité Outers faisait des propositions en vue d'une plus grande efficacité, notamment par une meilleure répartition entre les budgets de fonctionnement et ceux qui étaient affectés à la réalisation des programmes. Il notait que l'Agence se proposait désormais, à la suite de ses rencontres avec le sous-comité, de tendre vers des proportions qui seraient de 60 % pour les programmes et 40 % pour le fonctionnement « en attendant qu'un jour ces proportions soient de 70 % et 30 % »⁹⁹. Enfin, le rapport recommandait que des sommes fussent réservées, de l'ordre de 30 % du budget de l'Agence, dès 1987, à la réalisation d'actions décidées par le Sommet.

On aura noté que le sous-comité Outers se contentait de travailler au rapprochement entre le Sommet et l'A.C.C.T. et non de faire immédiatement de celle-ci l'agent d'exécution des chefs d'État et de Gouvernement : il estimait simplement que l'Agence, en améliorant son efficacité, « se

96. *Id.*, p. 135.

97. *Deuxième Conférence*, pp. 147-155.

98. *Id.*, pp. 147, 154.

99. *Id.*, p. 151.

préparait» à assumer les décisions des Sommets¹⁰⁰, conformément d'ailleurs au mandat donné au Comité du suivi à Paris, selon lequel une conférence générale extraordinaire de l'A.C.C.T. serait convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle des propositions du Comité¹⁰¹.

C'est devant cette Conférence générale, qui eut lieu en décembre 1986, que le Secrétaire général, M. P. Okumba d'Okwatségué, procéda à l'autocritique de l'Agence. Dans son rapport introductif, le haut fonctionnaire international reconnu que l'efficacité de l'Agence laissait à désirer « au point même, pour certains, de remettre en question notre institution »¹⁰². Il proposait donc « pour fondement des réformes » à entreprendre, l'efficacité par la concentration des moyens, la rigueur dans la gestion et l'allègement des structures. Se disant prêt à travailler selon les perspectives définies par le Sommet de Paris, le Secrétaire général acceptait d'intégrer au maximum dans les programmes à venir de l'Agence les priorités définies par les chefs d'État et de Gouvernement, qui à ses yeux avaient valeur de décision : il en découlait une « refonte totale » des programmes et une réforme des structures, inspirées des recommandations du sous-comité Outers, y compris le réaménagement des dépenses entre le budget des programmes et celui du fonctionnement de l'Agence¹⁰³.

La Conférence générale, réunie en session extraordinaire, entérina dans ses grandes lignes ce projet de réforme de même que la proposition de consacrer aux décisions du Sommet 30 % du budget des programmes de l'Agence pour l'année 1987, non sans que certaines délégations n'eussent contesté la valeur juridique des actions du Comité du suivi au regard de la Convention constitutive de l'A.C.C.T. ou regretté l'imputation d'une part aussi importante de son budget à la mise en œuvre des priorités du Sommet¹⁰⁴. La majorité des délégués estimèrent cependant que les recommandations du Comité méritaient « la plus totale considération » puisqu'il s'agissait d'une instance mandatée officiellement par les chefs d'État et de Gouvernement : ils approuvèrent donc les rapports du

100. *Id.*, p. 153.

101. « Avenir des institutions multilatérales de la Francophonie », dans *Première Conférence*, pp. 94, 96.

102. A.C.C.T., XI^e Conférence générale (Paris, 7-8 déc. 1987), *Rapport de la Conférence générale*, pp. 43, 45.

103. *Ibid.*

104. *Rapport, supra*, note 102, pp. 5, 7.

Comité et du Secrétaire général, non sans rappeler cependant que celui-ci devait conserver la coordination générale des activités de l'Agence, conformément à sa Charte ¹⁰⁵. Les représentants du Comité du suivi avaient d'ailleurs pris soin de souligner le caractère temporaire de leur organisme, dont la mission devait, « en principe, prendre fin avec la prochaine Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, qui se tiendra à Québec en septembre 1987 » ; ils avaient également rappelé, pour rassurer ceux des délégués qui auraient craint le développement de structures parallèles, que ni le Comité du suivi ni les réseaux établis par le Sommet ne disposaient d'un budget ou de structures administratives propres ¹⁰⁶.

2. — L'A.C.C.T. après le Sommet de Québec

Lorsque le deuxième Sommet se réunit à Québec, neuf mois plus tard, l'Agence était en mesure de faire état des nouvelles orientations budgétaires qu'elle avait adoptées en vue de donner suite aux décisions du premier Sommet ainsi que des réformes structurelles et administratives mises en place, y compris la réduction de son personnel permanent au profit du budget des programmes ¹⁰⁷. Au chapitre du budget, l'Agence annonça son intention de préparer le biennium 1988-1989 à partir de deux hypothèses : 1) un programme s'appuyant sur la croissance modeste des ressources (au rythme de l'inflation) ; et 2) un programme élargi, selon les perspectives du Sommet, comportant une croissance « substantielle » des moyens financiers affectés aux programmes ¹⁰⁸. Dans la première hypothèse, l'objectif d'inverser les proportions budgétaires en faveur des programmes est atteint par la diminution des frais de fonctionnement, de sorte que ceux-ci passent de 44,75 % en 1987 à 42,5 % en 1989, tandis que les programmes voient leur part du budget s'élever de 48,2 % en 1987 à 50,86 % en 1989 ¹⁰⁹. Dans l'hypothèse de l'accroissement des activités de

105. *Id.*, p. 9. Cf. Charte, *supra*, note 62, art. 17 §7. Rappel destiné sans doute à répondre à l'affirmation du Comité du suivi, par laquelle il rappelait « son rôle de coordonnateur principal des actions décidées par le Sommet » : voir le « Document de synthèse préparé par le Comité du suivi », 20 nov. 1986 (polycopié).

106. *Rapport, supra*, note 102, p. 5.

107. A.C.C.T., *Note d'information sur l'A.C.C.T. et la préparation du biennium 1988-1989*, p. 1.

108. *Id.*, p. 8.

109. *Id.*, p. 9.

l'Agence, elle se dit en mesure de faire face aux nouvelles missions dont elle serait investie par le Sommet, sans augmenter son budget de fonctionnement, jusqu'à une croissance de 20 % en faveur des programmes : ceux-ci voient alors leur part du budget atteindre 53,3 % du budget de 1989, tandis que le fonctionnement n'en retient plus que 40,3 %. Au-delà de ce seuil, s'il était décidé, par exemple, de doubler les programmes confiés à l'Agence, leur mise en œuvre exigerait de nouveaux moyens de fonctionnement estimés à 30 % des crédits ¹¹⁰.

Au chapitre des réformes structurelles et administratives, l'Agence fait état, dans la note qu'elle destine au Sommet de Québec, de la réorganisation de ses structures entreprise à la demande du Comité du suivi : sans être calquées étroitement sur les cinq réseaux créés par le premier Sommet (Agriculture, Énergie, Culture et communication, Industries de la langue, Information scientifique et développement technologique), les nouvelles directions générales, inspirées du rapport Outers, traiteront des sciences et techniques pour le développement, de la culture et de la communication, de la formation et de l'éducation ¹¹¹. L'Agence annonce également le redéploiement des effectifs consacrés à son fonctionnement en vue de réduire de 10 % sur deux ans le personnel affecté à des tâches hors programmes ; elle fait état de l'allégement du nombre de ses fonctionnaires statutaires, lesquels passeront de 84 en 1986 à 70 à la fin de 1989 ¹¹².

Enfin et surtout, le document rédigé par l'Agence souligne le fait que ces nouvelles orientations budgétaires et structurelles de même que l'effort entrepris afin de réduire ses frais de fonctionnement tendent « à montrer la disponibilité de l'Organisation dans tous les cas où le [deuxième] Sommet souhaiterait élargir ses capacités en matière d'exécution des programmes » ¹¹³.

Il restait à savoir si les chefs d'État et de Gouvernement se montreraient satisfaits des réformes amorcées et dans quelle mesure ils feraient appel à l'Agence pour l'exécution de leurs projets.

Le Sommet de Québec put constater, à la lecture du rapport du Comité du suivi préparé à son intention, que l'Agence, grâce aux

110. *Id.*, p. 7.

111. Cf. Rapport, *supra*, note 97, p. 149 et ss. Les deux autres sont la Direction générale du P.S.D. et la Direction générale Administration et finances.

112. Note, *supra*, note 107, pp. 3 et 4. À ces chiffres, il faut ajouter les effectifs du P.S.D. et de l'École internationale de Bordeaux, dont le total (16) demeure stable.

113. *Id.*, p. 1.

réformes engagées, avait amélioré son fonctionnement « de façon significative » : elle était désormais en mesure d'apporter « un concours actif à la mise en œuvre des décisions prises » ¹¹⁴.

Quoique le rôle de l'A.C.C.T. dans la préparation et le suivi des Sommets ait été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence de Québec, le rapport général ne fait pas état d'un échange de vue formel sur cette question. Quelques délégations, la France notamment, y font allusion à diverses reprises en proposant de lui confier des tâches précises, comme la gestion de fonds multilatéraux destinés à soutenir certains projets qui ont été décrits ci-dessus ; le Québec est le membre qui se montre le plus favorable à l'Agence : il souhaite qu'elle devienne le secrétariat des Sommets et propose une augmentation de son budget ¹¹⁵. Toutefois, il ne semble pas que les chefs d'État et de Gouvernement aient été disposés à franchir cette étape puisque la résolution adoptée à l'issue du Sommet se contente de reconduire dans ses fonctions le Comité du suivi, qui passe de 11 à 12 membres et se voit chargé de la responsabilité de veiller à l'exécution des décisions du Sommet ¹¹⁶. Toujours « autonome et temporaire », comme l'avait voulu la Conférence de Paris, il doit derechef procéder au choix des programmes, à la coordination des réseaux et à la recherche des moyens financiers nécessaires. Le Sommet a cependant le souci d'aménager les rapports entre le Comité du suivi et l'Agence : un comité consultatif mixte est créé, chargé de donner des avis sur la programmation des décisions de la Conférence de Québec et de définir les modalités de l'« appui technique que l'A.C.C.T. pourrait fournir au Comité du suivi pour l'accomplissement de son mandat » ¹¹⁷. De toute évidence, l'Agence a retrouvé une large part de sa crédibilité auprès de ses États membres, qui lui accordent une place mieux définie que celle à laquelle elle pouvait prétendre à l'issue du premier Sommet, mais les réaménagements consentis dans ses structures et son budget auront sans doute paru encore trop fragiles aux chefs d'État et de Gouvernement pour qu'ils lui confient dès maintenant l'exécution de leurs décisions. La résolution de Québec charge donc le Comité du suivi de soumettre au prochain Sommet des propositions sur les rôles respectifs de l'Agence, des réseaux (en vue de les « intégrer » à l'A.C.C.T.) et des autres organismes

114. Rapport, *supra*, note 93, p. 127.

115. Voir l'annexe I ci-dessous et *Deuxième Conférence*, p. 187.

116. Résolution relative au mécanisme de mise en œuvre des décisions du Sommet de Québec, à l'annexe VII ci-dessous et dans *Deuxième Conférence*, p. 295.

117. *Ibid.*

de la Francophonie (comme l'A.I.P.L.F. et l'A.U.P.E.L.F.). Ainsi se trouve esquissé l'avenir de l'Agence, pour peu qu'elle sache s'adapter au nouveau contexte créé par l'existence des Sommets et se montrer efficace dans la mise en œuvre de leurs décisions.

À la fin de 1987, l'Agence semble s'être mise résolument à la tâche. Deux semaines après le Sommet de Québec, elle présente aux correspondants nationaux des États membres un avant-projet de programme révisé pour le biennium 1988-1989, dans lequel il est tenu compte des décisions du Sommet, que le Secrétaire général qualifiera devant la XI^e Conférence générale de l'Agence, tenue au début de décembre 1987, de « priorités des priorités »¹¹⁸. C'est à cette Conférence qu'est approuvé le programme 1988-1989, lequel avait fait l'objet de deux réunions de concertation avec le Comité du suivi.

Le rapprochement entre l'A.C.C.T. et les Sommets s'est donc accentué et il est probable qu'il s'approfondira encore avant le prochain Sommet, qui selon le vœu du Secrétaire général, « devrait confier à l'A.C.C.T. un rôle à sa mesure dans la Francophonie »¹¹⁹. Pour cela, il faudra que le Comité du suivi veille à l'associer de près à ses travaux et favorise la coordination entre les réseaux et les directions générales de l'Agence. Le Comité consultatif commun, qui a été créé par le Sommet de Québec et a commencé de se réunir dès novembre 1987, devrait faciliter l'harmonisation des programmes et des projets. De son côté, l'Agence devra faire preuve d'une plus grande « transparence » en permettant à ses instances de discuter du contenu des programmes, comme la chose se pratique au sein du Comité du suivi ; elle devra atteindre graduellement, sans retour en arrière, l'objectif qu'elle s'est fixé de consacrer 70 % de son budget aux programmes et, à court terme, intégrer les cinq réseaux de manière qu'ils ne cessent pas d'être des « réseaux », c'est-à-dire, pour reprendre la définition que M. André Jaumotte en a donnée récemment, « un système non hiérarchisé et non bureaucratique, décentralisé, qui permet à des groupes d'institutions ou de personnes de travailler ensemble en vue d'atteindre des objectifs communs »¹²⁰. La création, en décembre 1987, d'un poste de conseiller spécial chargé du suivi des Sommets auprès

118. *Rapport, supra*, note 102, p. 47.

119. *Id.*, p. 53.

120. Le Président d'honneur de l'A.U.P.E.L.F. s'exprimait ainsi devant le 1^{er} Congrès de l'Association orthopédique de langue française (Monaco, mars 1986) : cité dans *Deuxième Conférence*, p. 87.

du Secrétaire général de l'Agence constitue un pas de plus vers la nécessaire convergence des efforts requis pour atteindre ces objectifs.

Si le Secrétariat général de l'A.C.C.T. et le Comité du suivi réussissent pleinement cette convergence dans leur action au cours des mois qui conduiront au troisième Sommet, ce Comité « temporaire » pourra céder à l'Agence ses responsabilités, du moins celles qui ont trait à la coopération. Celle-ci, désormais mieux orientée et organisée, pourrait alors prétendre au rôle de maître d'œuvre de la Communauté francophone : il y aurait déjà là un succès incontestable des deux premiers Sommets. Si, de surcroît, on parvient à mieux définir les rôles des autres organismes francophones (A.I.P.L.F., A.U.P.E.L.F., CONFEMEN et C.I.R.T.E.F. par exemple) et à assurer la cohésion de leurs efforts sans toutefois les subordonner, puisqu'il s'agit pour la plupart d'organismes non gouvernementaux, on se sera approchés, d'autant plus près qu'il est possible dans une association d'États souverains, de la « communauté organique » souple que les premiers coryphées de la Francophonie appelaient de leurs vœux ¹²¹. Cependant, ce succès laisse subsister quelques interrogations sur le rôle des Sommets et sur leurs rapports avec l'A.C.C.T., auxquelles on tentera de répondre en conclusion.

* * *

Au seuil de cette étude, nous nous sommes demandé s'il s'est dégagé du Sommet de Québec une vision plus nette du rôle spécifique de la Communauté francophone devant les innombrables problèmes de développement culturel, économique et social que connaissent ses membres et dont s'occupent déjà de nombreuses organisations et conférences internationales. Dans un ouvrage remarquable paru cette année, M. J.-M. Léger, ancien Secrétaire général de l'A.C.C.T., montre que cette vision et les grands programmes de coopération qui en découlent ont beaucoup tardé à s'imposer aux gouvernements, ceux du Nord notamment, et qu'un temps précieux a été perdu avant que ne fussent reconnues la nécessité et l'urgence d'actions majeures devant les transformations que provoquent dans tous les pays les nouvelles technologies, les communications et l'industrialisation de la culture ¹²².

121. Voir C. PHILIP, « L'institutionnalisation de la Francophonie », (1984) 100 *R.D.P.* 47, à la p. 71.

122. *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté* (1987), pp. 179 et ss.

C'est ici qu'apparaît le plus clairement le rôle spécifique de la Francophonie, expression à la fois de l'une des grandes langues parlées dans le monde et d'un univers multiculturel. Les organisations internationales ne manquent pas qui s'intéressent au développement économique et social, et qui proposent même un « nouvel ordre économique international »¹²³, mais il en est peu, hormis l'UNESCO, qui se soucient de la sauvegarde des cultures et de la pérennité des identités linguistiques, en d'autres termes d'un développement économique et technologique qui s'inscrive dans les cultures et vienne donc renforcer les identités. Si la Communauté francophone a un rôle à jouer, c'est en se fondant avant tout sur sa nature même, c'est-à-dire la communauté de langue, qu'elle pourra le remplir, d'où le souci primordial, exprimé par les Sommets, de consacrer d'importants programmes à la culture, aux communications et aux industries culturelles ainsi que la décision de créer deux réseaux pour les mettre en œuvre. De ce point de vue, les enjeux de la Francophonie, déjà définis il y a près de 20 ans au moment de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, sortent du Sommet de Québec clarifiés et renforcés.

Cependant, les chefs d'État et de Gouvernement ne pouvaient éviter de mettre en commun les périls matériels qui pèsent sur la plupart de leurs pays de façon immédiate. Si une langue veut prétendre à une certaine universalité à l'aube du XXI^e siècle, elle doit être apte à résoudre les problèmes économiques et techniques qui se posent à l'agriculture et à l'industrie, être propre à la formation et à la recherche scientifique. Cela, les deux Sommets l'ont dit beaucoup plus clairement que ce n'était le cas auparavant. En créant les réseaux Agriculture, Énergie et I.S.D.T., en déterminant les objectifs qui doivent orienter leurs travaux et ceux de l'A.C.C.T., les Conférences ont affirmé au plus haut niveau le lien étroit qui existe, mais qui doit être constamment retissé, entre culture et développement. Ce que les Sommets affirment, c'est que, d'une part, il n'y aura pas de développement véritable qui ne soit au service des

123. *Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*, 1^{er} mai 1974, A.G. Rés. 3201 (S-VI), Doc. off. A.G., 6^e session extraord., supp. n° 1, p. 3, Doc. N.U. A/9559 (1974). Voir également la *Charte des droits et devoirs économiques des États*, 12 déc. 1974, A.G. Rés. 3281, Doc. off. A.G., 29^e session, supp. n° 31, p. 5, Doc. N.U. A/9631 (1976), reproduite dans MORIN, RIGALDIES et TURP, *op. cit. supra*, note 3, p. 523. Sur la portée juridique de ces documents, voir S. BASTID, « Le droit international de 1955 à 1985 », (1984) 30 *A.F.D.I.* 9, à la p. 18.

identités culturelles et que, d'autre part, les cultures ne peuvent que s'étioler si elles ne permettent pas de résoudre les questions économiques et sociales ¹²⁴.

C'est donc la synthèse des préoccupations d'ordre culturel et des besoins de développement qui fonde la Francophonie : sans la culture, elle ne serait plus qu'un organisme d'aide publique au développement parmi tant d'autres et, sans le développement, une association pour la défense de la langue française parmi d'autres également. Bien sûr, chacun de ces objectifs, pris séparément, est valable en soi, mais mobiliserait difficilement le concours et l'esprit de partage de quelque 40 pays.

S'il en est ainsi, il existe une dimension de la Communauté qui n'a pas été suffisamment explorée jusqu'ici : le caractère multiculturel de la Francophonie. À Paris, le Sommet, après avoir affirmé la vocation du français comme langue de communication internationale, avait tenu à souligner la « place importante que doivent occuper les langues nationales » ¹²⁵ et retenu certaines actions à entreprendre dans les termes suivants :

L'objectif à poursuivre est de concilier l'apprentissage des langues nationales (langues de cultures nationales) et du français (langue de communication internationale et d'accès à l'information scientifique et technique ainsi qu'à la culture universelle) ¹²⁶.

Certaines actions avaient été retenues, notamment la mise sur pied d'un programme multilatéral d'utilisation des langues nationales « en tant qu'instrument d'éducation, de culture et de développement » ¹²⁷, mais le Comité du suivi ne semble guère s'y être attardé, estimant peut-être que les projets de l'A.C.C.T. dans ce domaine répondaient aux besoins pour l'instant. Aucun programme n'a été présenté à Québec à ce sujet et le rapport général de la Conférence n'en dit mot ; seule la *Déclaration de solidarité* rappelle le respect dû à la diversité des traditions et à l'héritage culturel des pays ayant en commun l'usage, « à des degrés divers », du français et affirme le principe d'une solidarité francophone « ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples » ¹²⁸. Si

124. Sur ce point, voir X. DENIAU, *La Francophonie* (1983), pp. 116 et ss.

125. *Premier Sommet*, p. 251.

126. « Liste des actions préconisées dans le domaine des langues nationales », dans *Premier Sommet*, p. 330.

127. *Premier Sommet*, p. 251.

128. *Deuxième Sommet*, p. 297.

cet énoncé ne doit pas demeurer lettre morte et si l'on veut voir progresser la synergie langues nationales — langue française, qui demeure le meilleur instrument de lutte contre l'envahissement d'un modèle culturel unique par le truchement de la culture industrialisée, le Comité du suivi devrait se fixer pour tâche de présenter au prochain Sommet un document de réflexion sur l'avenir des cultures nationales dans la Francophonie.

Dans la première partie de cet exposé, on a pu constater que les deux Sommets de Paris et de Québec avaient tenu, à la manière des sommets politiques, économiques ou stratégiques qui vont se multipliant, à discuter de questions intéressant la situation politique et l'économie mondiales. À Québec, des résolutions de nature politique ont été adoptées, on l'a vu, sur le Moyen-Orient, le conflit irano-iraquien et l'Afrique australe, tandis que la situation économique faisait l'objet d'une description détaillée, principalement au regard des pays en voie de développement ; en outre, la Conférence a reçu et approuvé au cours de son premier volet des résolutions qui appartenaient plutôt au second, comme celles portant sur les calamités naturelles, l'aide économique au Tchad ou les problèmes haïtiens ¹²⁹. Les résolutions proprement politiques ont-elles leur place dans un forum comme le Sommet francophone ? M. Léger, dans son ouvrage, a dénoncé en termes vigoureux la tendance à adopter « des proclamations ou des déclarations sur des thèmes cent fois débattus » dans d'autres forums, plus aptes à régler ce type de questions ¹³⁰, et il faut bien convenir que la répétition des vœux pieux sur la guerre et la paix risque de faire passer à côté des problèmes de culture et de développement, qui sont la véritable raison d'être d'une communauté comme la Francophonie.

Certes, il paraît difficile, comme nous l'écrivions à propos du Sommet de Paris, de réunir un aréopage de chefs d'État et de Gouvernement sans que ceux-ci ne saisissent l'occasion de se prononcer sur les grandes questions de l'actualité ¹³¹. Certes encore, le Gouvernement canadien, s'inspirant sans doute du *Commonwealth*, souhaitait que le premier Sommet comportât un important volet politique, propre à souligner les attributions fédérales en matière diplomatique, et avait même insisté

129. Voir l'annexe III ci-dessous et *Deuxième Sommet*, pp. 229-234.

130. *Op. cit. supra*, note 122, pp. 184, 186.

131. *Loc. cit. supra*, note 8, p. 91.

pour que cet objectif fût inscrit dans l'entente intervenue avec le Gouvernement québécois le 5 novembre 1985 au sujet de la participation de celui-ci au Sommet¹³². Néanmoins, il faut espérer que les exercices purement politiques demeureront restreints — les deux premiers Sommets n'en ont pas abusé —, ne serait-ce que pour éviter les difficultés qu'a connues la dernière réunion au sommet du *Commonwealth*¹³³ ou l'isolement dans lequel s'est trouvé le Canada lui-même à Québec au sujet du droit du peuple palestinien à l'autodétermination¹³⁴.

Il se peut que des questions politiques aient un lien direct avec le développement économique, social ou culturel d'un pays ou d'une région du monde et, par ailleurs, on doit admettre que certaines résolutions de haute politique, comme la *Déclaration de solidarité* du Sommet de Québec, ont une portée considérable pour l'orientation de la coopération au sein de la Communauté. Ces cas mis à part cependant, ce sont les grands objectifs de la coopération en vue du développement qui doivent, à notre avis, dominer les préoccupations des chefs d'État et de Gouvernement au moment des Sommets de la Francophonie. C'est là, d'ailleurs, le meilleur moyen de dépasser les questions d'intérêts ou d'opinion qui peuvent les opposer dans d'autres forums.

Si les Sommets (ou les personnes qui les préparent) s'éloignent de cette attitude de prudence, on verra ressortir un problème institutionnel auquel il a déjà été fait allusion : quel organe sera-t-il chargé de mettre en œuvre les résolutions de nature politique n'ayant que peu ou pas de rapport avec la coopération ? Ce ne saurait être l'A.C.C.T., que ni la Convention de Niamey ni sa Charte n'autorisent à traiter des questions touchant la politique ou l'économie mondiales. Faudrait-il alors maintenir indéfiniment le Comité du suivi dans le but de s'assurer que les résolutions qui dépassent la compétence de l'Agence ne restent pas sans lendemain, avec les risques de double emploi et de conflit inhérents à ce genre de situation ? On a proposé qu'une structure légère assure le suivi politique et la préparation des Sommets¹³⁵ et c'est sans doute la solution qu'on

132. *Entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec relative au Sommet francophone*, reproduite dans (1985) 2 R.Q.D.I. 396 et dans (1986) 5 D.J.I. 231.

133. Le débat acrimonieux sur l'*apartheid* qui eut lieu à la Conférence de Vancouver en octobre 1987 et qui aboutit à l'isolement du gouvernement britannique, est rapporté dans *Facts on File Yearbook* (1987), vol. 47, p. 780, et dans *Keesing's Record of World Events* (1987), vol. 33, p. 35606.

134. Voir *Deuxième Conférence*, pp. 164, 232.

135. M. TÊTU, *La Francophonie — Histoire, problématique, perspectives* (1987), p. 278.

sera tenté d'adopter, mais ne suffirait-il pas que le chef d'État ou de Gouvernement du pays hôte du Sommet subséquent s'entoure de quelques membres de son propre personnel diplomatique afin de suivre ces questions ?

De toute manière, les Sommets seront d'autant plus efficaces qu'ils s'en tiendront aux objectifs essentiels de la Communauté dont ils entendent assurer la relance et à la détermination générale des moyens de sauvegarder les identités culturelles et de favoriser le développement global des pays membres. La contribution majeure des deux premiers Sommets aura été, en fin de compte, la définition des grands domaines d'intervention et l'établissement des réseaux correspondants. Si, pour être bien compris de l'Agence, les chefs d'État et de Gouvernement ont également adopté formellement les programmes et jusqu'aux projets décrits dans la seconde partie de cet exposé, il faut souhaiter que la prochaine Conférence, qui aura lieu à Dakar en 1989, n'entre dans ces détails que pour en être informée. Dans une Communauté bien réglée, il appartiendra aux Sommets périodiques de donner l'impulsion qui naît d'une volonté politique commune clairement énoncée et aux instances de l'Agence, unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, de préparer et porter sur le terrain programmes et projets, d'en discuter le contenu et la pertinence par rapport aux priorités établies par les chefs d'État et de Gouvernement, enfin d'en vérifier les résultats. C'est ainsi que, d'étape en étape, d'un Sommet à l'autre, et pour peu qu'on y consacre les moyens financiers appropriés, se concrétisera le grand dessein réaffirmé à Québec d'une Francophonie à laquelle on donnera enfin, selon la Déclaration solennelle qui y fut faite, « une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire ».

Annexe I ***DEUXIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT
ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS
AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS****Rapport général**

La deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Québec du 2 au 4 septembre 1987 à l'invitation de M. B. Mulroney, Premier ministre du Canada, et de M. R. Bourassa, Premier ministre du Québec.

[Quarante] pays étaient représentés à cette rencontre, dont seize par leur chef d'État, douze par leur chef de Gouvernement, les autres par des ministres ou des ambassadeurs.

Séance inaugurale

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée au Grand Théâtre. Y ont pris successivement la parole : le Premier ministre du Canada, M. Mulroney ; le Premier ministre du Québec, M. Bourassa ; le Président de la République française, M. F. Mitterrand ; le Président de la République du Zaïre, M. Mobutu Sese Seko ; le Président de la République togolaise, M. G. Eyadema ; le Président de la République libanaise, M. A. Gemayel ; le Président de la République populaire du Bénin, M. M. Kérékou.

La conférence a pris connaissance, par ailleurs, de deux messages de soutien, envoyés par M. Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne et par M. J. Perez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies. Par ailleurs, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'hon. R. B. Hatfield, a déposé un discours.

Le Premier ministre du Canada a souhaité la bienvenue à tous les participants en cette « terre québécoise et canadienne où 60 000 parlants français, rameau détaché du tronc, ont dû, il y a plus de deux siècles, affronter seuls leur destin nord-américain ». Le Canada nous montre, selon M. Mulroney, qu'il est possible de construire un pays sur ses différences, pourvu qu'on soit disposé à les assumer. Deux objectifs essentiels doivent guider les travaux du Sommet : établir, à partir des préoccupations et des besoins qui sont propres aux pays

* N.D.L.R. Le rapport général est reproduit dans la version originale, établie pendant la Conférence. La version définitive n'a été publiée que plusieurs mois plus tard dans les *Actes de la deuxième Conférence*, au moment où la *Revue* allait sous presse. On a reproduit ici entre crochets les paragraphes importants ajoutés à la version originale ; les simples retouches n'ont pas été incluses.

francophones, des convergences de vues sur des questions vitales comme l'endettement des pays du Tiers-Monde ou la discrimination raciale en Afrique du Sud. Mais surtout : définir et réaliser des projets concrets de coopération et de développement, gages de la crédibilité de la Communauté francophone.

Le Premier ministre du Québec voit dans le Sommet non seulement le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une essentielle solidarité entre tous les francophones du monde, mais aussi une occasion unique de consolider l'espace francophone dans tous les domaines d'avenir qui ont été tracés à l'occasion du Sommet de Paris. Selon M. Bourassa, la diversité des pays participant au Sommet permet d'avoir une perspective internationale des plus représentatives sur les enjeux majeurs du monde d'aujourd'hui et d'amorcer des actions communes que la dimension du regroupement francophone peut rendre efficaces et exemplaires, de manière à construire une communauté de destin qui permettra à chacune des cultures de s'enrichir en même temps qu'aux pays d'accroître leur développement. [Il a souhaité un accroissement très sensible des ressources consacrées à la coopération multilatérale ; l'A.C.C.T. devrait être utilisée pleinement avant qu'on envisage la création d'organismes supplémentaires.]

Le Président de la République française rappelle le développement de la Communauté francophone, surtout depuis le premier Sommet, à Paris, il y a dix-huit mois. Selon M. Mitterrand, la langue française, « magistère de l'essentiel », a créé entre les pays qui l'utilisent une complicité sans frontière, une communauté de regard et un lieu pour forger des idéaux et rassembler des volontés qui nous permettent de ne pas renoncer à ce que nous sommes, au plus vrai de nous-mêmes. Elle demeure un remarquable instrument de communication et peut devenir une « langue pratique des temps modernes ». La communauté francophone, en donnant le moyen d'accroître la compréhension et la solidarité entre les peuples, permet de faire face aux enjeux de l'avenir, autour des objectifs déjà choisis : communiquer, coopérer, développer, témoigner, inventer.

Le Président de la République du Zaïre a souligné la volonté d'adhésion totale de son pays à la Francophonie, dans le respect de l'authenticité, instrument de reconquête de l'identité nationale. À propos de la coopération au sein de la grande Communauté francophone, le maréchal Mobutu Sese Seko a insisté sur le fait qu'il faut promouvoir et diversifier les liens de solidarité qui dépassent le simple usage de la langue française. La dynamique de la Communauté devrait engendrer un modèle de coopération entre le Nord et le Sud. Enfin, le Maréchal du Zaïre a tenu à remercier solennellement le Canada d'avoir transformé en don ses créances à l'égard du Zaïre.

Le Président de la République togolaise estime que le moment est venu d'assigner à la langue française d'autres objectifs, de manière à en faire non seulement un instrument culturel et politique, mais également un outil de développement, de coopération économique et de transfert de technologies, qui inaugurerait un nouveau type de coopération, une alliance nouvelle. Le chef de

l'État togolais souligne quelques-uns des problèmes vitaux de l'Afrique : dette extérieure, baisse des cours des matières premières. Après avoir condamné la politique raciste de l'Afrique du Sud et les rivalités incessantes entre les blocs idéologiques débouchant sur la course aux armements, le président Eyadema invite les participants à créer un climat de concorde et de confiance entre les nations et les peuples afin de construire l'édifice de la paix universelle.

Le Président de la République libanaise apporte le salut du Liban, « pays blessé, victime des conflits du Moyen-Orient sur son propre territoire, mais qui refuse de mourir, résolu à défendre sa vie et ses raisons de vivre : la liberté, la justice, le respect de la dignité humaine, l'exemple de la compréhension mutuelle et de la tolérance ». M. Gemayel en appelle au monde francophone, pour soutenir le Liban dans sa revendication d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, sans exclusive aucune, et des membres permanents du Conseil de sécurité. Il exprime aussi le souhait que la solidarité francophone puisse s'exprimer en un modèle de coopération qui permette au Liban la reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières.

Le Président de la République populaire du Bénin souhaite que la Communauté francophone devienne une réalité tangible en s'attaquant de front aux grands problèmes politiques et économiques qui secouent aujourd'hui le monde : *apartheid* en Afrique du Sud, Namibie, Sahara occidental, Moyen-Orient, Amérique latine et Asie du Sud-Est ; détérioration des termes de l'échange, endettement, baisse des prix des matières premières. Pour le chef de l'État béninois, l'avenir de la Francophonie dépend de sa capacité à garantir à chacun de ses membres et à tous la liberté, la justice, la paix et le progrès social. Enfin, le président Kérékou demande le soutien du candidat béninois au poste de Directeur général de la FAO.

Constitution du Bureau du Sommet

M. le Président de la République française, en tant que Président du premier Sommet, propose comme président de la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français M. B. Mulroney, Premier ministre du Canada. Sur proposition du Président de la République gabonaise, M. O. Bongo, le Bureau du Sommet se constitue comme suit :

- Président : Canada
- Vice-présidents : Canada-Québec, France, Guinée, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Sainte-Lucie, Viet Nam
- Rapporteur général : Luxembourg

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, proposé par la Conférence préparatoire des ministres des Affaires étrangères, est adopté (voir l'annexe II).

[VOLET I]

SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

[Le Président de la conférence, le Premier Ministre du Canada, ouvre la discussion sur l'ensemble des questions politiques et économiques en se référant au document de synthèse se rapportant à ces sujets].

L'échange de vues sur la situation politique internationale est introduit par le président Mitterrand (France).

Le Président de la République française souligne que peu de chose semblent avoir changé depuis le premier Sommet, il y a dix-huit mois : conflits locaux un peu partout dans le monde, endettement accru des pays du Tiers-Monde, persistance de certains conflits qui deviennent des enjeux internationaux, conscience plus grande du lien entre le désarmement et le développement. Il n'y a que le débat sur le désarmement et la sécurité qui semble évoluer favorablement.

Le chef de Délégation de la Suisse, tout en insistant sur son statut d'observateur aux Sommets, se dit prêt à s'engager, financièrement et intellectuellement, pour souligner de manière tangible l'appartenance de tout instant de la Suisse au monde francophone. La Conférence adopte ensuite, à l'unanimité, plusieurs résolutions (voir l'annexe III) :

- sur l'agriculture et la protection de l'environnement ;
- sur les calamités naturelles ;
- sur l'aide économique au Tchad ;
- sur le Liban ;
- relative à la lutte contre l'érosion en Haïti ;
- concernant le conflit irano-iraqien ;
- sur l'Afrique australe : *apartheid*, déstabilisation régionale et Namibie.

Quant au projet de résolution sur le Moyen-Orient, il donne lieu à une large discussion, au cours de laquelle de nombreux intervenants tiennent à souligner le droit à l'autodétermination du peuple palestinien (Liban, Tunisie, Madagascar, Maroc, Djibouti, Égypte, Belgique, Bénin, Gabon, France). Le Canada marque son appui au peuple palestinien et à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, mais signale que l'expression « droit à l'autodétermination » lui pose problème. Par ailleurs, le Bénin soulève le problème de l'autodétermination du peuple saharaoui. La résolution est finalement adoptée par la quasi-totalité des membres de la Conférence (voir l'annexe III, *in fine*).

SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Le thème est introduit par le Président de la République gabonaise, M. O. Bongo. Après avoir passé en revue les principales difficultés (notamment : prise de conscience insuffisante de l'interdépendance économique, désordre monétaire, effondrement des cours des matières premières, détérioration des termes de l'échange, endettement accru), le président Bongo en appelle à entreprendre, au-delà de l'aménagement des rapports de coopération fondés sur l'usage en commun d'une langue, d'insuffler à la coopération multilatérale la grande ambition d'une coresponsabilité et d'un codéveloppement véritables. La solidarité fondée sur l'usage en commun de la langue française doit donner lieu à de nouvelles formes de solidarité concrètes, effectives et agissantes, telles que : réactivation des marchés des produits, notamment des produits de base ou des matières premières ; inversion du mouvement net des capitaux entre pays développés et pays en développement ; accroissement des financements en faveur des économies des pays en développement ; résolution du problème de l'endettement. Il nous faut trouver des solutions novatrices qui allient le réalisme et l'audace.

M. le premier ministre Bourassa (Canada-Québec) souligne la nécessité de lier les conditions de remboursement des dettes à l'évolution des cours des matières premières. Il s'agirait en quelque sorte d'indexer le remboursement des dettes selon une moyenne annuelle établie à partir des prix réels d'un certain nombre de matières premières. M. Bourassa souhaite que cette proposition soit étudiée par le Comité du suivi. [Cette suggestion sera appuyée par la suite par le chef de la Délégation de Madagascar].

[M. le premier ministre Martens (Belgique) tient à rappeler les efforts qu'entreprennent son pays, l'union belgoluxembourgeoise et la Communauté européenne pour favoriser les ajustements structurels et l'aménagement du service de la dette.]

M. le président Ratsiraka (Madagascar) plaide pour la recherche de solutions concrètes à des problèmes concrets et pour une Francophonie qui se distinguerait par sa capacité d'innovation et d'invention, alors que le chef de délégation de la Côte-d'Ivoire insiste sur une meilleure rémunération des matières premières.

[M. le ministre des Affaires Étrangères de France rappelle les efforts importants faits par son pays en faveur des pays en voie de développement et notamment en faveur de ceux membres du Sommet des pays et des gouvernements ayant en commun l'usage du français.]

Le Canada rappelle ses efforts, au Sommet de Venise et au Club de Paris, pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus démunis et sa volonté de contribuer à un mécanisme ayant pour but d'alléger le service de la dette et d'appuyer le processus d'ajustement et de développement. Depuis 1986, le

Canada a converti en dons les prêts non déboursés d'aide publique accordés à tous les pays en développement et a adopté un moratoire de cinq ans (avec possibilité de prolongation jusqu'à quinze ans) sur le remboursement des prêts d'aide consentis aux pays du Sud du Sahara. Il annonce maintenant l'annulation complète des dettes à l'aide publique des pays bénéficiant du moratoire. Il signale, enfin, sa volonté de contribuer, par l'allocation d'un million de dollars canadiens, à la caisse autonome pour le Liban (voir la résolution sur le Liban) et au fonds volontaire pour le Tchad (voir la résolution sur l'aide économique au Tchad). Après les remerciements du Tchad et du Liban, la résolution sur la situation économique mondiale est adoptée, telle qu'amendée par Madagascar (voir l'annexe IV).

[La France propose un projet de résolution sur l'assainissement et le logement social en Haïti qui est adoptée par la Conférence (voir l'annexe III)].

[VOLET II]

Sous la présidence du Premier ministre du Québec, la Conférence aborde ensuite le deuxième volet de l'ordre du jour.

RAPPORT DU COMITÉ INTERNATIONAL DU SUIVI

L'ambassadeur J. Leprette (France), Président du Comité du suivi, présente son rapport, en exposant brièvement les travaux essentiels de son Comité: mise en œuvre de 28 décisions du Sommet de Paris, jugées prioritaires, ainsi que de 17 autres. Il insiste sur la mise à l'épreuve de nouvelles procédures et méthodes inventées pour donner à la solidarité francophone ses titres d'efficacité et sur l'effet salubre qu'ont eu, à ses yeux, le défi lancé à Paris et l'échéance retenue (Québec). Enfin, M. Leprette tient à remercier ses collègues du Comité du suivi, les Comités nationaux du suivi et les responsables des réseaux.

Plusieurs pays tiennent à remercier chaleureusement le Comité du suivi pour le travail accompli et pour les projets mis en route.

QUESTIONS DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

a) *Agriculture*

L'introduction à ce thème est faite par le Premier ministre de la République du Niger, M. H. Algabid. M. Algabid souligne que le rapport du réseau «Agriculture» rejoint les préoccupations de tous et notamment celles de tous ces pays dans lesquels les questions de développement agricole et d'autosuffisance alimentaire constituent une priorité de tous les instants. Les orientations du

Sommet de Paris gardent toute leur pertinence : coopération entre les instituts de recherche agricole ou agronomique et de formation ; formation adéquate, en vue d'améliorer les ressources humaines ; formation intégrée de gestionnaires et de techniciens ; diffusion de l'information ; adaptation des techniques aux besoins des pays ; mise en œuvre de programmes intégrés de recherche et développement. La priorité absolue du Sommet de Québec sera la valorisation des ressources humaines, à travers trois grandes orientations : formation, recherche et développement. Par rapport au Sommet de Paris, il conviendra de viser la fixation de prix plus stables et plus rémunérateurs des produits de base, de parvenir à une interdépendance entre les actions de formation, de recherche et de production et d'intégrer dans une relation dialectique l'agriculture et l'environnement, afin de réaliser un développement agricole harmonieux. Selon M. Algabid, sans un réel pouvoir sur le devenir des eaux de surface et sur les phénomènes érosifs, il paraît précaire d'atteindre une croissance viable et un développement économique et social.

M. le ministre Liénard (Communauté française de Belgique — Région wallonne) exprime la volonté de la Région wallonne de Belgique de participer concrètement au développement de la Communauté francophone internationale, dans des créneaux directement liés au développement économique et technologique. Il présente plusieurs projets proposés au financement multilatéral, concernant les technologies en milieu rural, la transformation et conservation des produits, les recherches agro-alimentaires ; l'environnement rural et la maîtrise du milieu, les recherches sur l'adaptation à l'aridité, la maîtrise de l'eau, la conservation des sols, l'environnement, la santé ; l'intégration socio-économique, la promotion des P.M.E., les circuits de production et de commercialisation de produits ruraux. M. Liénard souligne enfin la volonté de la Région wallonne de mettre à la disposition de ses partenaires son expérience, notamment dans les domaines de la pisciculture et de la biologie végétale.

Mme la ministre Landry (Canada) apporte tout son soutien à l'analyse et aux propositions du réseau « Agriculture », lesquelles s'inscrivent dans la nouvelle politique canadienne d'aide publique au développement, qui accorde une attention centrale au développement des ressources humaines. Elle appuie particulièrement les objectifs pour une meilleure intégration des composantes formation-recherche-vulgarisation et pour le développement de capacités pour assurer des formations spécialisées. Enfin, Mme Landry annonce que le Canada est prêt à participer au financement d'un pôle d'excellence visant à appuyer une spécialisation agricole, pôle qui regrouperait plusieurs pays francophones et serait établi dans une institution existante jumelée avec une institution canadienne. Le Canada s'engage à cet effet pour un montant de 5 millions de dollars.

Le Sénégal propose l'Institut national au développement rural de Thyès pour accueillir ce pôle d'excellence.

La Suisse signale son action dans nombre des domaines couverts par les treize programmes proposés. Elle s'engage à maintenir le nombre de bourses

offertes à des ressortissants de pays en développement au C.I.E.A. (Fribourg) et à participer dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche et dans celui du programme de coopération en recherche agricole.

La France soutient les propositions du réseau et se déclare prête à contribuer à un fonds multilatéral auprès de l'A.C.C.T. pour une somme de 7 millions de francs. Elle souhaite, par ailleurs, appuyer les centres de spécialisation régionaux, la création d'une structure légère de traitement et de diffusion de l'information agricole et la création de petites entreprises agricoles, agro-industrielles et artisanales, par une dotation totale de 5,5 millions de francs.

M. Hatfield, Premier ministre du Nouveau-Brunswick, exprime d'abord la fierté des Acadiens de participer au Sommet. Depuis dix ans qu'il participe à l'A.C.C.T., le Nouveau-Brunswick a tenté d'y faire une contribution à la mesure de ses ressources et de son expérience dans les divers secteurs d'activités de la Francophonie. L'expérience qu'il peut mettre à la disposition de ses partenaires concerne notamment les domaines de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Différentes activités de formation et de recherche dans le domaine agricole pourraient s'associer aux orientations générales du réseau.

La Côte-d'Ivoire, en accord avec la France, propose de mettre à la disposition de la Communauté francophone un centre de recherche O.R.S.T.O.M., spécialisé dans les sciences agricoles, les sciences de la nature et les sciences médicales. La France se déclare prête à mettre à la disposition de ce Centre 25 millions de francs de crédits.

Le rapport et les treize programmes proposés par le réseau « Agriculture » sont adoptés.

b) *Culture et communication*

Le thème est introduit par le Président de la République du Sénégal, M. A. Diouf. Le président Diouf estime que les technologies modernes de la communication bouleversent déjà et risquent de bouleverser encore les bases culturelles de nos sociétés. Elles posent à nos intelligences un formidable défi que notre volonté de vivre nous commande de relever, et de relever ensemble. Notre langue commune peut nous y aider puissamment. Le chef d'État du Sénégal affirme que les trente-deux projets proposés sont tous dignes d'intérêt, mais tient à en mettre quelques-uns en évidence: TV5 et le C.E.M.A.F. (Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones); nouvelle production audiovisuelle des pays du Sud; projet relatif aux sociétés de télécommunications de la Francophonie; politique du livre et marché commun des biens culturels.

Le président Diouf insiste enfin sur la nécessité d'une « action prompte, massive et ambitieuse », parce que les rapports entre les États et les enjeux diplomatiques seront de plus en plus fonction des relations culturelles intercontinentales et des ensembles fondés sur la communauté de langue.

Le Président de la République de Djibouti, M. H. Gouled Aptidon, souligne que son pays a opté, depuis son accession à la souveraineté nationale, en juin 1977, pour l'utilisation de la langue française comme langue de travail dans l'administration. Elle est également utilisée dans l'enseignement, les médias, les secteurs du transport et des assurances. Par ailleurs, la capitale est le siège de l'I.G.A.D.D. (Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement), dont les langues de travail sont le français et l'anglais (bien que cinq pays participants sur six soient d'expression anglaise). Cette organisation pourrait devenir la base de rayonnement non seulement de la langue française comme telle, mais encore de la technologie des pays francophones. En conséquence, Djibouti soumet à la Conférence un projet de résolution qui charge le Comité du suivi, en liaison avec la République de Djibouti, de préparer un programme d'assistance destiné aux pays linguistiquement enclavés et visant à soutenir leurs efforts pour préserver et développer leurs acquis linguistiques. [Cette résolution est adoptée (voir l'annexe V)].

La Suisse souligne son intérêt pour les domaines du livre (mise à la disposition d'un crédit de 500 000 francs pour la collection spéciale d'une centaine de titres; premier Salon international du Livre à Genève, cette année; don de livres), du cinéma (Festival du film de la langue française; accords de coproduction et de codistribution; rencontres entre responsables des médias audio-visuels), de la chanson (Conseil francophone de la chanson) et de la télévision (TV5, C.E.M.A.F. et A.F.I.T.). Mais, souligne le délégué suisse, tout appui que les pouvoirs publics peuvent apporter dans ces domaines ne doit viser qu'à étayer les efforts des créateurs et des producteurs, pour favoriser leurs activités sans se substituer à eux.

En ce qui concerne le secteur culturel, la France souhaite la poursuite et le renforcement de l'action entreprise en faveur de la constitution d'une collection d'anthologies de poche et le renforcement de la présence du livre francophone dans les manifestations internationales. En matière de cinéma, la France organisera en novembre 1987, un festival du film francophone. Elle appelle de ses vœux le développement de la chanson francophone ainsi que du théâtre international de langue française. Dans ce secteur, l'engagement financier de la France pour l'année 1988 est de 12 millions de francs, dont 8 millions de francs sur un fonds multilatéral placé auprès de l'A.C.C.T.

Dans le domaine de la communication, la France précise les priorités suivantes, déjà arrêtées au Sommet de Paris:

S'agissant de TV-5, la France demande que son extension en Amérique du Nord, hors Québec, et vers les Caraïbes (Haïti en particulier) soit réalisée au plus vite. Dans l'attente, elle propose que TV-5 Canada mette sur pied un mécanisme de livraison de cassettes gratuites pour Haïti.

La France est favorable, par ailleurs, à la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones

(C.E.M.A.F.), préfiguration de la future Agence francophone d'images, et invite tous ses partenaires à s'y associer sur la base du dossier complet qui a été distribué.

L'engagement financier de la France pour l'année 1988, en ce qui concerne ce secteur, est de 60 millions de francs pour TV-5, 19,1 millions de francs pour A.I.T.V., 3 millions de francs pour la création du C.E.M.A.F.

Le Québec rappelle l'importance stratégique de la culture et de la communication à la fois pour le développement culturel et le développement économique. En matière d'édition, il propose de favoriser la formation de consortiums d'éditeurs pour la réalisation de projets concernant les œuvres destinées à l'enfance et à la jeunesse, et l'édition scolaire. En vue de créer un marché commun des biens culturels, la création d'une bourse du livre et du périodique scientifiques et techniques et la constitution de bases de données bibliographiques pourraient constituer des étapes importantes. Par ailleurs, le Québec propose de donner à l'A.C.C.T. les moyens d'accélérer son programme d'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle et de convoquer une conférence ministérielle sous l'égide de l'A.C.C.T. sur la libre circulation des biens culturels. Enfin, dans le domaine de la communication, le Québec marque son accord avec l'extension de TV-5, la création d'un réseau radiophonique international (comportant la création d'une agence), une collaboration plus étroite entre les divers organismes de télécommunication et la création d'un centre international de formation à distance (que le Québec serait prêt à accueillir à Montréal). [Il préconise la réunion sur une base périodique de la Conférence des ministres de la Communication].

Le Liban en appelle à l'aide de la Communauté francophone internationale pour la création d'une mutuelle d'enseignement, pour encourager les maisons d'édition des pays participant au Sommet à coopérer avec leurs partenaires du Liban pour l'impression d'ouvrages scolaires, artistiques et de culture générale et pour aider à la création et au développement des centres de lecture et bibliothèques nationales, régionales et municipales. Le Liban se déclare prêt, par ailleurs, à participer au programme de la publication et de la diffusion du livre de poche, en publiant des anthologies d'auteurs libanais d'expression française, et en traduisant en arabe les grandes œuvres des auteurs de langue française.

Le Président de la République démocratique de Madagascar insiste sur l'importance des écoles de base et [des écoles] secondaires. Les bourses réservées aux universitaires viennent souvent trop tard dans un curriculum scolaire. Madagascar présente un projet de résolution sur la formation de base, demandant notamment au Comité du suivi de préparer un programme tendant à réaliser la cession, à titre gratuit, aux pays directement intéressés, d'ouvrages, manuels et documents ne présentant plus un intérêt commercial direct.

Le Président de la Communauté française de Belgique marque son intérêt pour l'extension de TV-5 vers l'Amérique du Nord et vers les Caraïbes, ainsi que

pour un soutien au développement des cultures du Sud. Il signale que la Communauté française de Belgique organise, en octobre, pour la deuxième fois déjà, un Festival du film francophone à Namur. M. Monfils, par ailleurs, souligne le soutien de sa Communauté aux différents projets du réseau et sa volonté de contribuer activement à leur réalisation. Il présente enfin le projet d'industrialisation et d'informatisation de l'édition grâce à la banque de données Électre-Osiris, offre des bourses de formation dans les différents secteurs de la culture et de la communication et souligne le rôle que peut jouer l'A.P.E.F.E. (Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger) dans ce domaine.

[La ministre des Relations extérieures du Canada, Mme Monique Landry, dit souscrire pleinement au principe qui veut que l'existence d'une communauté francophone dépende largement de la connaissance qu'ont d'eux-mêmes les membres de cette communauté. C'est pourquoi le Canada entend s'associer aux efforts destinés à assurer que les nouvelles technologies de pointe consolident les liens entre nos pays et deviennent d'authentiques outils de développement.]

Le Canada préconise une extension de TV-5, non seulement vers les Caraïbes et les Antilles, mais aussi vers l'Afrique et le Moyen-Orient, et se déclare prêt à y contribuer pour 1,8 million de dollars. Il soutient aussi la création d'un centre international francophone de formation à distance, par une contribution de 3 millions de dollars.

La Tunisie pose sa candidature pour abriter le siège du Centre régional africain de formation dans le domaine de l'édition et de la diffusion (qui se grefferait sur la section des «métiers du livre» de l'Institut de presse et des sciences de l'information à Tunis). Elle demande aussi de favoriser la création d'une société multinationale de diffusion dans les pays du Sud (Genre F.N.A.C.), ainsi que la diffusion et la connaissance du patrimoine et des valeurs spécifiques des pays de la Communauté francophone.

Le rapport et les programmes proposés par le réseau «Culture et communication» sont adoptés, [en tenant compte des précisions apportées par les différentes délégations].

c) *Énergie*

Les travaux et propositions du réseau sont introduits par le Burundi. Il commence par rappeler que le Sommet de Québec se tient à un moment où les prix des produits de base non énergétiques ont atteint leur niveau le plus bas, privant ainsi les pays producteurs des ressources financières nécessaires à leurs importations de pétrole et à leurs programmes d'investissement en infrastructures énergétiques. Or, le rythme de consommation d'énergie s'accélère de plus en plus au point de susciter une certaine inquiétude au sujet de l'approvisionnement énergétique du continent africain. D'où la nécessité de mettre sur pied un

programme de recherche des énergies de substitution au bois de feu comme la tourbe, le biogaz, l'énergie solaire. Par ailleurs, le Burundi souligne le rôle des centres et mécanismes régionaux et sous-régionaux, notamment dans le domaine de l'énergie solaire. Enfin, le Burundi présente les trois programmes majeurs et huit projets du réseau, concernant la diffusion de la connaissance, la maîtrise de l'énergie et le programme d'électrification.

Le Québec apporte son appui aux propositions de statuts telles qu'elles sont énoncées pour la création de l'Institut de l'énergie et se déclare fier d'accueillir le siège de cet organisme. Il se félicite de ce que les actions proposées par le réseau sont des actions concrètes susceptibles d'aider les pays du Sud en matière de connaissance, de maîtrise de l'énergie et de coopération régionale. Il insiste, enfin, sur la formation de gestionnaires et sur les nécessaires efforts de planification.

La France approuve le rapport de synthèse du réseau «Énergie» et déclare privilégier trois projets au sein des programmes majeurs: la poursuite de l'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque, la réhabilitation des centrales électriques secondaires; l'interconnexion des réseaux électriques africains. Elle est prête à participer à la constitution d'un fonds multilatéral «énergie» auprès de l'A.C.C.T. Enfin, la France ne considère pas nécessaire, en ce moment, l'institution d'une Conférence des ministres de l'Énergie.

Le Canada rappelle qu'il avait annoncé, au Sommet de Paris, la mise sur pied d'un programme de formation en gestion des entreprises pétrolières. C'est chose faite. Le Canada annonce qu'il consacrera 1 million de dollars aux activités du réseau «Énergie» au cours des deux prochaines années, notamment dans les domaines de la formation en planification énergétique, des économies d'énergie et de l'établissement d'un inventaire.

La Suisse, déclare souscrire à l'essentiel des objectifs posés, en particulier pour ce qui est de la formation générale et de la formation des cadres. Elle compte mettre l'accent sur la formation de spécialistes, après entente avec les cantons intéressés et par le biais d'offres de nouvelles bourses d'étude. Elle favorisera également la réalisation de projets permettant la création d'une documentation plus importante en langue française. Elle souligne, enfin, la nécessité d'éviter les doubles emplois dans ce domaine.

[La Région wallonne, en association avec la Communauté française de Belgique, présente plusieurs projets valorisant des énergies renouvelables en milieu rural. Il s'agit notamment d'applications du solaire dans le secteur de la santé, de formation de gestionnaires locaux de l'énergie, d'interprétation d'images de télédétection et de création de capacités industrielles pour la production de charbon de bois. Le ministre Liénard souligne de manière plus générale la volonté de la Région wallonne de consacrer quelque 50 millions de francs belges au suivi du Sommet.]

Madagascar présente un projet de résolution demandant notamment de mettre en valeur le développement de l'énergie dans le domaine rural et domestique des pays en développement et non producteurs de pétrole.

Le rapport et les projets du réseau « Énergie » sont adoptés.

d) *Information scientifique et développement technologique*

Le thème est introduit par le chef de la Délégation tunisienne. Il souligne que l'œuvre réalisée en partant des vingt-quatre actions identifiées par le Sommet de Paris est assez considérable. Le réseau propose maintenant trois programmes majeurs répartis en treize projets. Ils concernent l'exploitation rationnelle des connaissances scientifiques, l'espace informatique francophone et les transferts de technologies. Enfin, la Tunisie insiste sur la nécessité d'ajouter aux activités relatives à l'information scientifique et technique, celles relatives à l'ensemble du processus permettant le passage de l'acquis scientifique pertinent à l'acquis technologique répondant aux besoins du développement d'un pays.

La France insiste sur le fait que l'information scientifique et technique représente un élément essentiel de sauvegarde de l'identité culturelle et un facteur déterminant d'innovation. Elle approuve les trois axes retenus par le réseau et elle propose de créer une Université des réseaux d'expression française (U.R.E.F.), financée grâce à un fonds multilatéral à créer auprès de l'A.U.P.E.L.F.

La Suisse se félicite du projet d'interconnexion des banques de terminologie et signale qu'une banque de terminologie est en cours de création chez elle.

Madagascar présente un projet de résolution, recommandant de promouvoir toutes actions destinées à renforcer la formation, la recherche et le développement dans le domaine du traitement de l'information et demandant la convocation d'une conférence internationale sur l'informatique.

Le Canada considère que science et recherche constituent deux éléments essentiels au développement économique et technologique de tous les pays et a l'intention d'appuyer les efforts du réseau pour que ce développement se fasse en français. Mme Landry signale la mise en place d'une banque d'informations sur les États francophones qu'il s'agit maintenant de développer. Par ailleurs, le Canada réalisera un inventaire des infrastructures d'accueil informatiques et télématiques des pays du Sud et collaborera à la production et à la diffusion de logiciels. Enfin, il met à la disposition du réseau une somme de 1,07 million de dollars pour deux ans.

Le Québec souhaite la mise en place de mécanismes opérationnels qui permettent l'action en réseau, pour l'information scientifique et technique, pour l'informatique et pour le développement technologique. Pour le Québec, l'information scientifique et technique requiert l'adoption d'une stratégie globale

visant sa diffusion et son exploitation en français : mise en réseau des banques de données nationales et internationales, et cela à trois niveaux. En ce qui concerne l'informatique, le Québec propose l'élaboration d'un projet de déclaration commune visant une harmonisation des législations respectives en matière de protection des produits informationnels. [Il propose la création au sein de l'A.C.C.T. d'un centre de consultation qui agirait à titre de courtier informatique au sein de la Francophonie ; il appuie la proposition de créer une banque de données des logiciels francophones ainsi qu'un fonds commun pour financer les projets de coproduction de logiciels. Il souhaite enfin la création d'un consortium international regroupant des entreprises de nos pays œuvrant dans ce secteur.

Enfin, il appuie la mise sur pied de l'U.R.E.F. en souhaitant que ses activités soient étroitement coordonnées avec celles de l'Agence et celles du réseau I.S.D.T.].

Le Chef de la Délégation de la République d'Haïti insiste sur la nécessité d'affirmer une commune volonté de coopération, à travers un programme d'action bien structuré, qui puisse conférer à la Francophonie toute sa dimension au moment où elle est confrontée à des défis multiples qu'il lui appartient de relever solidairement. Il expose les changements politiques intervenus dans son pays et remercie les pays francophones de leur soutien.

Le rapport et les programmes proposés par le réseau [« Information scientifique et développement technologique »] sont adoptés.

e) *Industries de la langue*

Les travaux et propositions du réseau sont introduits par M. Monfils, Ministre-Président de la Communauté française de Belgique. Selon M. Monfils, il s'agit d'adapter la langue française à l'évolution scientifique, condition indispensable pour que le français reste apte au développement de la recherche et de la production dans les secteurs de pointe. Le Ministre-Président souligne différents projets : établissement de l'état des besoins des produits et des marchés des industries de la langue ; réseau de néologie et de terminologie ; formation d'ingénieurs-linguistiques ; adaptation de certains programmes nationaux de recherche, de développement industriel et d'enseignement à des besoins plus larges ; création d'un prix de l'innovation.

La France se félicite des travaux de ce réseau, qu'elle a dirigé, et se déclare prête à participer aux volets « formation et développement » et « recherche et développement industriel », ainsi qu'à la constitution d'un fonds multilatéral auprès de l'A.C.C.T.

Le Canada rappelle qu'il met à la disposition des pays francophones ses fonds terminologiques et annonce qu'il fera parvenir aux participants du Sommet un jeu de microfiches comprenant plus de 62 000 termes dans différents domaines, ainsi que d'autres publications terminologiques.

La Suisse expose les différents services qu'elle peut proposer dans ce domaine : I.S.S.C.D. à Genève, mais aussi activité terminologique de l'administration fédérale, école de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève (qui organisera en avril 1988 un colloque international sur l'enseignement de la terminologie).

Selon le Québec, ce qui est proposé au Sommet, c'est « la langue, gage de l'avenir et facteur de développement ». Il soutient les propositions du réseau et appuie la proposition de financement multilatéral et de mise en œuvre collective de ces programmes.

Le Togo expose les activités du Centre international de recherche et d'étude de langues à Lomé (Village du Bénin) et souhaite le soutien de ses partenaires pour développer les infrastructures d'accueil, renforcer le personnel enseignant, étoffer le matériel didactique et acquérir de nouveaux équipements. Un projet de résolution est déposé en un sens.

Le rapport et les propositions du réseau [« Industries de la langue »] sont adoptés.

f) *Actions hors réseaux*

Elle sont introduites par le Président de la République de Djibouti qui passe en revue les différents projets : programme de bourses, programme d'immunisation universelle, fonds de scolarisation des enfants francophones, baccalauréat francophone, fonds d'aide pour l'impression des thèses d'étudiants, jeux de la Francophonie, organisation interafricaine pour la qualité de la vie, Conférence des ministres de la Justice francophones.

M. le ministre Raimond, pour la France, rappelle les résultats du Colloque sur le français dans les organisations internationales (Paris, juillet 87) et le souhait d'une intervention collective, sur un plan politique, à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, en faveur de la langue française. Il présente par ailleurs, un projet de résolution sur l'emploi du français aux Jeux olympiques. Il annonce aussi que le Maroc s'est déclaré prêt à accueillir les premiers Jeux de la Francophonie en 1989. Il souligne l'importance que la France attache au baccalauréat francophone, à la scolarisation des enfants francophones et au projet de conférence des ministres de la Justice des pays francophones, que son pays serait prêt à accueillir. Enfin, M. Raimond souhaite que le Sommet tienne compte des vœux émis par différents organismes et institutions, et notamment par les O.N.G. Il souhaite l'établissement d'une ligne budgétaire à ce sujet auprès de l'A.C.C.T.

Le Chef de la Délégation de la République centrafricaine présente le projet de l'Organisation interafricaine sur la qualité de la vie et demande plusieurs corrections à ce sujet dans les documents de Conférence.

Les différents projets hors réseaux sont adoptés par la Conférence.

[g] *Financement*

En ce qui concerne le financement de ces projets et actions, le Gouvernement du Québec propose la constitution auprès de l'A.C.C.T., et avec l'accord de sa Conférence générale, d'un fonds commun qui pourrait être alimenté par les participants qui le souhaitent et suivant leurs moyens, en vue de la mise en œuvre et du financement des programmes d'actions. C'est dans ce fonds qu'il versera sa contribution de 4 millions de dollars répartie sur deux ans. Ce fonds pourrait être géré en étroite liaison avec le Comité du suivi. Enfin, il souhaite une augmentation du budget de l'A.C.C.T. et que l'Agence puisse devenir le secrétariat du Sommet.

Cette proposition de constituer un fonds multilatéral commun auprès de l'A.C.C.T. est soutenue par la Communauté française de Belgique et par la Tunisie.

La Conférence enregistre aussi les propositions de concours financiers annoncées par plusieurs participants.

Par ailleurs, le Premier ministre du Québec indique que les pays du Nord qui n'avaient pas encore explicité leurs intentions à ce sujet lui ont fait part de leur accord pour contribuer au fonds de reconstruction en faveur du Liban, comme il a convenu de le faire.

M. Jean-Bernard Raimond tient au nom de la Délégation française à exprimer à la Présidence tous ses remerciements pour l'organisation de ce Sommet et à lui adresser ses félicitations pour le succès de cette manifestation. Selon le Ministre français, le Sommet de Québec a permis d'amplifier le mouvement lancé à Paris en conservant l'objectif principal du premier Sommet : réaffirmer la solidarité entre les pays membres non seulement dans les délibérations politiques mais aussi à travers les mesures concrètes qui vont mobiliser des financements en substantielle augmentation. M. Jean-Bernard Raimond souligne que la contribution française, pour 1988, sera de 202 millions de francs. Elle prendra davantage en compte l'approche multilatérale puisque 63 millions de francs seront affectés à ces fonds multilatéraux dont 40 millions de francs pour les fonds placés auprès de l'A.C.C.T., organisme envers lequel la France renouvelle sa confiance. Chacun de ses fonds multilatéraux devra, selon M. Jean-Bernard Raimond, être géré par un Comité de gestion spécifique où seront représentés les bailleurs de fonds, le Comité international du suivi et l'organisme concerné].

[h] *Divers*

Enfin, la Conférence a pris note du dépôt des projets de résolutions suivants :

— motion de remerciements du Liban ;

- résolution relative à l'énergie ;
- résolution relative aux télécommunications ;
- résolution relative à la formation de base ;
- résolution relative au traitement de l'information ;
- résolution relative au Village du Bénin].

Sous la présidence du Président de la République islamique de Mauritanie, la Conférence aborde ensuite le thème suivant de l'ordre du jour.

LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DES SOMMETS

Une assez longue discussion s'engage sur les mécanismes de mise en œuvre des décisions du Sommet. Si personne ne met en cause l'existence du Comité du suivi et des réseaux dont tous tiennent à souligner l'excellent travail, un certain nombre d'intervenants souhaiteraient disposer aussi, entre deux Sommets, d'une instance plus politique, capable de fixer des orientations politiques et de prendre des décisions. Mais d'autres estiment qu'il n'est pas souhaitable d'ajouter de nouvelles structures (à côté du Comité du suivi, du Comité des sherpas, des réseaux, du Comité consultatif conjoint, de l'Agence de coopération culturelle et technique) et que rien n'empêche le Comité du suivi de siéger de temps en temps et chaque fois qu'on le jugera nécessaire, à un niveau politique (par ex. ministres des Affaires étrangères). Finalement, la résolution sur les mécanismes de mise en œuvre des décisions du Sommet est adoptée, telle qu'amendée par le Liban (voir l'annexe VII).

Sur proposition du Rwanda et de la Mauritanie, la Conférence décide de porter le nombre de pays participant au Comité du suivi à douze. Il se composera comme suit :

Présidence :	Canada
Vice-présidences :	Canada-Québec Sénégal France
Membres :	Communauté française de Belgique Madagascar Liban Mali Niger Tunisie Zaïre Gabon

LIEU ET DATES DU TROISIÈME SOMMET

[Sous la présidence de M. le Premier ministre du Canada, la Conférence accepte avec empressement l'invitation de se réunir à Dakar en 1989 aux dates proposées par le Président de la République du Sénégal ; elle décide par ailleurs de se réunir dorénavant tous les deux ans.

Sur proposition du Niger, la Conférence adopte comme emblème permanent le symbole créé pour le Sommet de Québec.

Le Président de la Conférence, le premier ministre Mulroney conclut les travaux sur un appel au respect des Droits de la personne].

[SÉANCE DE CLÔTURE

Le Premier ministre du Canada invita par la suite le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, à prendre la parole en sa qualité d'hôte de la troisième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Celui-ci exprima au nom de tous les chefs de Délégation, sa vive gratitude à l'endroit du peuple canadien et plus particulièrement aux Premiers ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, pour leur accueil chaleureux et fraternel. Enfin, il souligna combien le rendez-vous que se donnait la Francophonie à Dakar pour le troisième Sommet constituait pour lui-même et pour son pays un grand honneur.

Pour sa part, le Premier ministre du Québec a tenu à exprimer sa plus profonde reconnaissance à l'endroit des participants pour avoir rendu possible la tenue d'un événement qui, pour les Québécois, demeurerait un des grands moments de leur histoire.

Dans son discours de clôture le premier ministre Mulroney souligne que dorénavant les Sommets des pays ayant en commun l'usage du français seraient reconnus comme un forum majeur de concertation politique, économique et de coopération. Le Sommet de Québec avait consolidé davantage une communauté libre de contrainte mais cimentée par une même ouverture sur l'avenir. Remerciant les participants pour leurs conseils et appuis, il a dit se réjouir que le prochain Sommet ait lieu en terre d'Afrique, « terre de jeunesse et de fierté, de renouveau et de tradition, terre de fraternité et d'espoir ».]

Annexe II
ORDRE DU JOUR

Constitution du Bureau du Sommet
Adoption de l'ordre du jour

Volet I

1. — Situation politique internationale
 - Examen général
 - Questions particulières
2. — Situation économique mondiale
 - Examen général
 - Questions particulières

Volet II

1. — Rapport du Comité international du suivi
2. — Questions de coopération et de développement
 - Agriculture
 - Énergie
 - Culture et communication
 - Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche
 - Industries de la langue
 - Actions hors réseaux
3. — La préparation et le suivi des Sommets
 - Les mécanismes
 - Les moyens
 - Rôle de l'A.C.C.T.
4. — Lieu et date du troisième Sommet
 - Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français

Questions diverses

Annexe III**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA DISCUSSION
DU VOLET POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE ***

**(8 résolutions adoptées à l'unanimité ;
la résolution sur le Moyen-Orient étant adoptée
par la « quasi-totalité des membres de la Conférence »).**

**RÉSOLUTION SUR L'AGRICULTURE
ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

CONSIDÉRANT le rôle essentiel que joue l'agriculture dans le développement des pays francophones d'Afrique et l'impossibilité, pour ces pays, de faire une agriculture à haute productivité, sans une réelle maîtrise des deux ressources naturelles primordiales que sont l'eau et les sols,

CONVAINCUS en outre que l'impossibilité d'accroître la production agricole des pays concernés, sans une restauration des sols et une conservation adéquate des eaux,

PRÉOCCUPÉS par la dégradation continue de l'environnement des pays en développement francophones, notamment ceux de la région sahélienne,

RECONNAISSANT la nécessité impérative de mener une lutte résolue contre l'érosion hydrique et l'érosion éolienne dans les pays en développement francophones confrontés au phénomène de la désertification, notamment ceux du Sahel,

PRENANT EN CONSIDÉRATION les préoccupations des pays du Sahel et autres pays francophones, confrontés au problème de la dégradation de leur environnement et reconnaissant la nécessité de leur venir en aide, dans l'esprit de la solidarité francophone,

S'APPUYANT sur les travaux de la Conférence sur l'arbre et la forêt (SILVA), dont la France a pris l'initiative en 1986,

SOULIGNENT le lien indissoluble existant entre le développement de l'agriculture et la protection de l'environnement ;

DÉCIDENT de faire étudier toutes les mesures à prendre à court, moyen et long terme, en vue d'une approche globale et intégrée des efforts de lutte contre la désertification, en tenant compte en particulier de la disposition « ACACIA » n° 6 de la Conférence « SILVA », mentionnant comme cause de désertification la

* Ces résolutions se trouvent à l'annexe 7 des *Actes de la deuxième Conférence*, pp. 227-234.

surexploitation des ressources naturelles, et de faire procéder à une évaluation chiffrée des moyens de mettre en œuvre à cette fin ;

DÉCIDENT de soutenir tous les efforts et toutes les actions tendant à promouvoir la défense et la restauration des sols, ainsi que la conservation des eaux ;

DEMANDENT d'intégrer les aspects de la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement au réseau Agriculture déjà existant, de telle manière que s'y substitue un nouveau réseau intitulé « Agriculture et protection de l'environnement » ;

INVITENT le Comité du suivi à lui faire rapport sur l'application de cette résolution, lors de sa troisième session.

RÉSOLUTION SUR LES CALAMITÉS NATURELLES

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

AYANT À L'ESPRIT les calamités naturelles et leurs effets sur les pays victimes,

NOTANT les caractéristiques géographiques et climatiques propres aux pays insulaires dans l'Océan Indien frappés périodiquement par des cyclones tropicaux et des inondations,

CONSIDÉRANT que les graves pertes en vies humaines et matérielles occasionnées par les cyclones et les inondations compromettent sérieusement les efforts de développement économique et social des pays victimes,

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS la volonté politique maintes fois affirmée par les chefs d'État africains de faire parvenir leur pays à l'autosuffisance alimentaire et de promouvoir une politique rationnelle de préservation de l'environnement,

CONSIDÉRANT EN OUTRE les objectifs visés par les plans nationaux et sous-régionaux en matière de lutte contre les cyclones tropicaux et les inondations,

NOTANT que les déficits enregistrés dans la production alimentaire persistent dans certains pays africains comme conséquence des catastrophes naturelles,

CONVAINCUS de la nécessité d'élaborer une stratégie globale au niveau de la zone du Sud-Ouest de l'Océan Indien en vue de combattre ces fléaux, à l'instar du Programme de redressement et de relèvement à moyen terme et à long terme dans la région soudano-sahélienne établi par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et ses États membres, et endossé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution n° 31/180 du 21 décembre 1986,

RAPPELANT le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (PPREA) et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour 1986-1990 (PANUREDA),

1. — LANCENT un appel à la Communauté internationale, particulièrement aux pays ayant en commun l'usage du français et qui sont en mesure de le faire, d'apporter leur appui technique, financier et autre aux pays victimes des cyclones tropicaux et des inondations ;

2. — DEMANDENT aux États ayant en commun l'usage du français d'accorder des secours d'urgence en de telles circonstances ;

3. — APPRÉCIENT hautement le concours des pays, des institutions internationales et des organisations non gouvernementales qui ont apporté une assistance aux pays touchés ;

4. — INVITENT le comité international du suivi à examiner et à proposer les modalités pratiques en vue de la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION SUR L'AIDE ÉCONOMIQUE AU TCHAD

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

CONSCIENTS des difficultés auxquelles le gouvernement du Tchad fait face pour favoriser le développement économique du pays,

EXPRIMENT leur solidarité avec le peuple tchadien ;

MANIFESTENT leur appui aux grandes orientations économiques et sociales du plan intérimaire présenté par le Gouvernement tchadien lors de la Table ronde de Genève en décembre 1985 ;

CONVIENNENT de l'établissement d'un fonds volontaire pour le renforcement des systèmes éducatifs, la formation des éducateurs et le développement des infrastructures scolaires au Tchad.

RÉSOLUTION SUR LE LIBAN

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Profondément préoccupés par la situation tragique qui prévaut au Liban depuis plus de douze ans, et par le drame du peuple libanais,

Particulièrement inquiets de la destruction d'une grande partie des centres scolaires, culturels et éducatifs du Liban, destruction qui risque de porter atteinte à son rayonnement intellectuel et spirituel, et de paralyser son rôle comme haut lieu d'échange et de dialogue entre les cultures, et comme modèle de convivialité et de tolérance,

PROCLAMENT la nécessité urgente de rétablir la paix au Liban dans le respect total de sa souveraineté, de l'unité de son peuple et de l'intégrité de son territoire conformément aux dispositions des résolutions n^{os} 425 et 426 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

DÉCIDENT la création d'une caisse autonome constituée de contributions volontaires des États membres de notre Conférence, ou d'autres États et organisations nationales et internationales, pour aider le Liban dans son effort de reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières démolies ou endommagées pendant la guerre ;

CHARGENT le Comité du suivi d'élaborer, en accord avec le Gouvernement libanais, le statut de cette caisse autonome, et de fixer les modalités de son financement et de son fonctionnement.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE CONFLIT IRANO-IRAKIEN

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

PROFONDÉMENT préoccupés par la persistance du conflit entre l'Iraq et l'Iran qui inflige de lourdes pertes en vies humaines, cause d'importants dommages matériels, et met en péril la paix et la sécurité,

APPUIENT pleinement la résolution n^o 598 du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le 20 juillet de la présente année et en demandent la mise en vigueur sans délai.

RÉSOLUTION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION EN HAÏTI

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

RAPPELANT les décisions adoptées par la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Paris du 17 au 20 février 1986,

CONSIDÉRANT les conclusions du Rapport du réseau « Agriculture » sur les mesures qu'il convient de mettre en œuvre pour contribuer à la préservation de l'équilibre écologique des pays faisant face à des situations d'urgence,

SOULIGNANT l'importance de la contribution que la coopération économique et technique entre pays francophones peut apporter à la solution des problèmes de déforestation, d'érosion et de désertification,

CONSIDÉRANT que la situation particulière d'Haïti, dont le patrimoine forestier a subi une dégradation accélérée menaçant gravement l'équilibre de ses ressources naturelles, constitue un sujet de profonde préoccupation,

DÉCIDENT :

1) d'appuyer de façon soutenue les efforts déployés par la République d'Haïti dans le cadre des politiques et programmes tendant à freiner la dégradation de la couverture végétale, combattre l'érosion et restaurer le patrimoine forestier ;

2) de soutenir par les moyens appropriés les efforts entrepris par les institutions haïtiennes d'appui à la reforestation ;

3) d'étudier les interventions destinées à faciliter autant que possible la réduction de la dépendance excessive à l'égard du bois de feu, à promouvoir, entre autres, l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables et à favoriser, le cas échéant, l'approvisionnement en ressources énergétiques selon les modalités à convenir entre les parties intéressées ;

4) de mettre en œuvre une coopération qui contribue à l'amélioration des techniques de culture, de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières, qui facilite la protection des ressources en eau et la conservation des sols.

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT
ET AU LOGEMENT SOCIAL EN HAÏTI**

Les chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français :

CONSIDÉRANT la situation particulière que connaît la République d'Haïti sur le plan économique et social,

RAPPELANT les décisions adoptées par la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement sur le raffermissement de la solidarité au sein de la communauté francophone, notamment avec les nations moins favorisées,

DÉSIREUX d'aider la République d'Haïti à faire face aux problèmes découlant de la carence aiguë des infrastructures et affectant de larges portions de la population urbaine de ce pays,

DÉCIDENT

1) d'appuyer les efforts déployés par la République d'Haïti dans le domaine de l'assainissement de l'habitat, de la construction de logements sociaux et de la réhabilitation de quartiers défavorisés ;

2) de favoriser, à cet égard, la recherche de moyens destinés à la mise en œuvre de projets tels que : adduction d'eau, électrification, drainage, installations sanitaires, voies d'accès, etc.

RÉSOLUTION SUR L'AFRIQUE AUSTRALE :
APARTHEID, DÉSTABILISATION RÉGIONALE ET NAMIBIE

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français, profondément inquiets de la situation en Afrique australe,

REGRETTANT que le gouvernement d'Afrique du Sud n'ait pas engagé les nécessaires négociations avec les représentants authentiques de la majorité noire et les autres composantes de la société sud-africaine,

DÉPLORANT que la majorité des Sud-Africains continue à être privée de ses droits fondamentaux,

CONSTATANT que les prisonniers politiques et notamment Nelson Mandela n'ont pas encore été libérés,

PRÉOCCUPÉS par la politique sud-africaine de déstabilisation des États voisins et de non-respect de leur intégrité territoriale,

RÉAFFIRMENT leur condamnation ferme et résolue du système inacceptable de l'*apartheid*, responsable de la violence dans le pays, et réaffirment leur volonté d'œuvrer en faveur de l'établissement d'un régime démocratique en Afrique du Sud. Ils condamnent résolument la politique d'agression et de déstabilisation du régime de Pretoria à l'égard des États voisins. À cette fin, ils s'engagent à maintenir les pressions économiques et politiques sur le gouvernement d'Afrique du Sud et à continuer de prendre des mesures individuelles et collectives efficaces jusqu'à ce qu'il démantèle l'*apartheid*;

DEMANDENT instamment que le gouvernement sud-africain entame des négociations avec les représentants authentiques de la majorité noire et les autres composantes de la société sud-africaine. Afin de jeter les bases essentielles de ces négociations, le Gouvernement d'Afrique du Sud doit clairement déclarer son intention de démanteler l'*apartheid*, mettre fin à l'état d'urgence, libérer tous les prisonniers politiques (y compris Nelson Mandela) et lever l'interdit frappant le Congrès national africain et d'autres organisations politiques anti-*apartheid*;

CONSIDÈRENT qu'il revient aux Sud-Africains eux-mêmes de se doter d'une nouvelle constitution. Celle-ci, si elle était le fruit d'une véritable négociation, garantirait à tous les Sud-Africains, sans considération d'origine ou de couleur, un droit égal à participer à toute la sphère de la vie nationale, à recevoir un traitement égal devant la loi et à jouir de la protection pleine et entière de l'État ;

SE FÉLICITENT de la récente rencontre de Dakar, de même que celles de Ouagadougou et d'Accra entre les représentants du Congrès national africain et un groupe de Blancs venus d'Afrique du Sud et se déclarent résolus à promouvoir le dialogue et la compréhension entre tous les Sud-Africains ;

INSISTENT donc sur le rôle que les pays ayant en commun l'usage du français doivent jouer en faveur du démantèlement de l'*apartheid*;

CONVIENNENT, en signe de solidarité avec les victimes de l'*apartheid*, d'établir un programme de bourses d'études en leur faveur et qui sera administré par les pays participant au programme ;

SE PROPOSENT d'accroître leur assistance aux pays de l'Afrique australe, notamment dans le cadre de la Conférence pour la coordination du développement en Afrique australe ;

EXIGENT, conformément à la résolution n° 435 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, que l'Afrique du Sud cesse l'occupation illégale de la Namibie qui doit accéder à l'indépendance sans délai ni conditions.

RÉSOLUTION SUR LE MOYEN-ORIENT

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

CONSCIENTS de la nécessité urgente d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, et soucieux de parer aux dangers inhérents à la situation explosive que connaît actuellement la région,

CONVAINCUS que l'établissement d'une paix juste et équitable ne saurait être réalisé que par une solution globale de toutes les questions qui se posent dans la région et ce, conformément aux résolutions des Nations Unies, et par la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et notamment son droit élémentaire et légitime à l'autodétermination,

APPUIENT la convocation la plus rapide possible d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties directement concernées et des membres permanents du Conseil de sécurité, constituerait un cadre approprié pour les négociations nécessaires, et favoriserait la réalisation d'une paix durable ;

LANCENT un appel pressant à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils facilitent la tenue de cette conférence.

Annexe IV

RÉSOLUTION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE *

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

AYANT PROCÉDÉ à un échange de vues fructueux sur la situation économique mondiale,

* Cette résolution se trouve à l'annexe 7 des *Actes de la deuxième Conférence*, p. 232.

CONSTATANT certains développements positifs dans les pays industrialisés, notamment la poursuite de la croissance pour une cinquième année consécutive, les efforts intensifiés de coordination des politiques économiques, une baisse des taux d'intérêt, les débuts d'un redressement des déséquilibres suite au réalignement des monnaies,

PRÉOCCUPÉS par les perspectives dans l'ensemble défavorables aux pays en voie de développement pour assurer leur croissance, trouver les marchés dont ils ont besoin et faire face au service de leur dette extérieure; par la persistance des restrictions commerciales et des pressions protectionnistes; et par la dépression prolongée des cours de nombreux marchés de produits de base,

CONVIENNENT de la nécessité de promouvoir la croissance globale par l'adoption de politiques appropriées à la diversité de leurs situations économiques;

TÉMOIGNENT de leur ferme engagement à l'égard du cycle Uruguay de négociations commerciales, lequel se doit de maintenir et renforcer le système commercial multilatéral et libéraliser davantage les échanges commerciaux au bénéfice de tous les pays;

ACCORDENT priorité au renforcement du système commercial multilatéral centré sur le GATT et la C.N.U.C.E.D. de façon à assurer une croissance équilibrée du commerce international et, partant, de l'économie mondiale, tout particulièrement de celle des pays en développement;

RECONNAISSENT la gravité du problème agricole pour le monde industriel comme pour les pays en développement et se félicitent de l'accord contenu dans la déclaration de Punta del Este sur les objectifs relatifs à l'agriculture, qui constituent un élément de la négociation globale du cycle d'Uruguay; ils affirment leur volonté d'œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes et alléger les tensions qui caractérisent le secteur agricole;

RECONNAISSENT l'importance pour la communauté mondiale de promouvoir dans les pays en développement un processus d'amélioration de leur situation économique qui prenne en compte la diversité de leur situation et de leurs besoins; à cette fin, ils soulignent le rôle de l'aide publique au développement, tout en se félicitant des efforts accrus dans ce domaine de la part de ceux des pays industrialisés qui, au Sommet de Venise, ont rappelé l'objectif déjà établi par les organisations internationales (0,7% du P.N.B. pour le niveau futur de cette aide);

SOULIGNENT la nécessité d'une mobilisation accrue de ressources en faveur des pays les moins avancés (P.M.A.) dans le cadre du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80;

RECONNAISSENT que la situation d'endettement de certains pays, notamment en Afrique, pose des problèmes extrêmement difficiles, et nécessite un traitement spécial;

EXPRIMENT le souhait que, d'ici la fin de la présente année, les discussions sur différentes propositions mènent, au sein des institutions responsables, à des conclusions pratiques et bénéfiques pour les pays concernés : il s'agit notamment de celle du Directeur général du F.M.I. concernant le triplement des ressources de la facilité d'ajustement structurel, et de celles concernant l'allègement du service de la dette par le Club de Paris ainsi que la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas à la dette existante pour les pays les moins avancés et ceux des pays qui ont entrepris des efforts d'ajustement ;

ESTIMENT, surtout au vu des problèmes de ceux des pays en développement dont l'économie dépend exclusivement ou pour une bonne partie de l'exportation de produits de base dont le bas niveau des prix persiste, qu'il est important d'en arriver à un meilleur fonctionnement des marchés des produits de base assurant une juste et équitable rémunération ;

SE FÉLICITENT des résultats de la VII^e Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) ;

CONVIENNENT que leurs pays doivent se consulter et se concerter davantage pour atteindre ces objectifs, témoignant ainsi d'une manière concrète et tangible de leur solidarité et de leur volonté de coopérer sur la base de l'usage qu'ils font en commun du français.

Annexe V *

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SÉANCE TENANTE LORS DE LA DISCUSSION DU VOLET PORTANT SUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSISTANCE AUX PAYS LINGUISTIQUEMENT ENCLAVÉS

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

CONVAINCUS de l'importance que joue l'utilisation de la langue française dans le rapprochement et la solidarité entre les participants à notre Conférence,

CONSCIENTS des difficultés que connaissent certains pays linguistiquement enclavés,

* Ces résolutions sont tirées de l'annexe 17 des *Actes de la deuxième Conférence*, p. 261.

APPUYANT la Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français,

- reconnaissent la spécificité de la position géoculturelle de la République de Djibouti, notamment en tant que siège de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), regroupant six pays de l'Afrique de l'Est ;
- chargent le Comité du suivi, en liaison avec la République de Djibouti, de préparer un programme d'assistance destiné aux pays linguistiquement enclavés visant à soutenir leurs efforts pour préserver leurs acquis linguistiques et pour permettre de jouer un rôle de fenêtre francophone ouverte aux pays de la région qui possèdent d'autres valeurs culturelles.

RÉSOLUTION RELATIVE À L'UTILISATION DU FRANÇAIS AUX JEUX OLYMPIQUES

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 18, dernier paragraphe, de la Charte olympique, le français est la première langue officielle de l'olympisme,

DEMANDENT instamment au Président du Comité international olympique de veiller à ce que la langue française, conjointement à la langue du pays hôte, soit employée dans toutes les communications publiques faites durant le déroulement des jeux d'hiver et d'été, et notamment lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que pour l'annonce des épreuves et la proclamation des résultats.

Annexe VI ***RÉSOLUTIONS DONT LA CONFÉRENCE A PRIS ACTE
LORS DE LA DISCUSSION DES QUESTIONS
DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT****RÉSOLUTION RELATIVE À L'ÉNERGIE**

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

CONSIDÉRANT le rôle essentiel que joue l'énergie dans le développement économique pour les pays en développement et non producteurs de pétrole,

RECONNAISSANT leur difficulté d'approvisionnement de produits pétroliers, compte tenu de la situation de leur balance des paiements aggravée par le poids de leurs dettes,

CONVAINCUS de l'impossibilité de développer l'économie rurale sans une politique adéquate de maîtrise des ressources énergétiques,

RECONNAISSANT la nécessité de venir en aide à ces pays, dans l'esprit de la solidarité francophone,

DÉCIDENT de soutenir les efforts et les actions tendant à promouvoir la planification, l'économie et l'utilisation rationnelle de l'énergie et surtout le développement des ressources énergétiques non conventionnelles ;

DEMANDENT de mettre en valeur le développement de l'énergie dans le domaine rural et domestique pour ces pays ;

INVITENT le Comité du suivi à lui faire rapport sur l'application de cette résolution lors de sa troisième session.

RÉSOLUTION RELATIVE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français,

RECONNAISSANT l'importance fondamentale de l'infrastructure des communications comme élément essentiel du développement économique et social de tous les pays, ainsi qu'il est rappelé dans la résolution n° 36/40 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et particulièrement des pays francophones,

* Les résolutions de cette annexe sont tirées de l'annexe 18 des *Actes de la deuxième Conférence*.

CONVAINCUE que la proclamation de 1983 comme année mondiale des communications et de la mise en place d'infrastructures de communications, fournira à tous les pays francophones l'occasion d'entreprendre un examen et une analyse exhaustifs de leur politique de développement des communications et de stimuler le développement d'infrastructures des télécommunications,

DÉCIDE :

- 1) d'établir une commission composée d'une dizaine d'experts représentatifs des partenaires de la Francophonie, chargée de jeter les bases de ce que sera la future organisation des télécommunications de la Francophonie et qui aura pour mandat :
- 2) d'étudier :
 - a) le mode de fonctionnement et de financement des organismes internationaux qui sont déjà actifs au chapitre de la coopération et de l'aide au développement des télécommunications ;
 - b) les différents modèles de réseaux de coopération qui pourront répondre aux objectifs qui seront fixés pour l'organisation des télécommunications de la Francophonie et tout particulièrement pour la création d'un réseau numérique intégré en utilisant la technologie des satellites artificiels et des câbles en fibres optiques (sous-marins et terrestres) en tant qu'artères de transmission et la commutation électronique pour les centraux nationaux et internationaux ;
 - c) les besoins de télécommunications spécifiques aux partenaires de la Francophonie : téléphonie, télégraphie et télex, télématique (combinaison des moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications), télécopie, télétextes (vidéotex et téléécriture), télétext, radiodiffusion, télévision, télémessagerie, visophone et vidéoconférence, vidéo transmission, télé distribution ;
- 3) de mettre sur pied une structure de coopération simple et efficace qui tiendra compte des objectifs et des besoins exprimés par les partenaires de la Francophonie. Cette structure soumettra des propositions concrètes sur ce sujet, et notamment sur un modèle opérationnel de secrétariat permanent, un type de participation souhaitée (experts gouvernementaux ou de l'entreprise privée) et de l'articulation éventuelle avec l'Agence de coopération culturelle et technique.

RÉSOLUTION RELATIVE À LA FORMATION DE BASE

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

CONVAINCUS de l'importance que joue la maîtrise de la langue française comme facteur du progrès,

CONSCIENTS des difficultés que connaissent les pays francophones en voie de développement en matière d'apprentissage du français, langue de communication, d'audition et de réédition des ouvrages scolaires et pédagogiques déjà mis en circulation dans la plupart de ces pays,

SE FONDANT sur la Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français,

- 1) invitent les pays développés à intensifier l'aide à la formation de base dans les écoles primaires et secondaires en vue d'une meilleure maîtrise de la langue française et à mettre systématiquement à la disposition gratuite des écoles de base et secondaires, notamment des pays en développement, des ouvrages, manuels et documents encore utiles ne présentant plus directement d'intérêt pour les établissements analogues des pays développés ;
- 2) chargent le Comité du suivi de préparer, dans les meilleurs délais possibles, un programme tendant à réaliser la cession, à titre gratuit, aux pays directement concernés, des ouvrages, manuels et documents encore détenus par les éditeurs des pays développés et ne présentant plus d'intérêt commercial direct.

RÉSOLUTION RELATIVE AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

SENSIBLES à l'impact déterminant des sciences et techniques de traitement de l'information dans le processus de développement des pays,

CONSCIENTS du creusement rapide et important de l'écart que ne manquerait pas d'entraîner tout retard des pays en développement à accéder à la maîtrise de leur usage,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas moins indispensable pour les pays en développement de contribuer à l'élaboration des solutions adaptées à leurs propres situations,

RECOMMANDENT que soit accordée la plus grande attention et les moyens adéquats pour largement promouvoir, diffuser et soutenir toutes actions destinées à étendre et approfondir la formation, la recherche et le développement dans le domaine du traitement de l'information ;

INVITENT les pays ayant en commun l'usage du français à souscrire à l'initiative africaine pour la tenue prochaine d'une conférence internationale sur l'informatique.

**RÉSOLUTION RELATIVE AU VILLAGE DU BÉNIN :
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET D'ÉTUDE DE LANGUES**

Les chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française, réunis à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987,

RAPPELLANT les résolutions formulées lors de leur première Conférence tenue à Paris les 17 et 18 février 1986 relatives à la promotion et à la diffusion du français, langue étrangère,

SOUCIEUX d'assurer le rayonnement de la langue française dans les pays non francophones ainsi que l'affirmation sur la scène internationale du rôle de la communauté francophone,

CONVAINCUS que la réalisation d'une telle politique nécessite le renforcement des programmes de formation continue et de perfectionnement des professeurs de français des pays non francophones d'Afrique subsaharienne notamment,

CONSIDÉRANT le rôle joué dans ce domaine depuis 1968 par le Village du Bénin, Centre international de recherche et d'étude de langues de Lomé (Togo),

RECOMMANDENT au Comité du suivi l'intégration dans son programme d'action d'un soutien au Village du Bénin dans les domaines ci-après :

- le développement et l'aménagement des infrastructures d'accueil,
- le renforcement du personnel enseignant,
- l'acquisition de nouveaux équipements ;

INVITENT les organisations intergouvernementales, en particulier l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) ainsi que les organismes de coopération bilatérale à s'associer à cette action ;

INVITENT enfin tous les organes chargés du suivi de la présente Conférence à leur rendre compte des actions réalisées dans ce cadre lors de la prochaine Conférence.

**MOTION DE REMERCIEMENTS
PRÉSENTÉE PAR LE LIBAN**

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

AYANT PRIS ACTE des documents préparés par le Comité international du suivi et par le Comité préparatoire du Sommet de Québec,

EXPRIMENT leur appréciation pour l'œuvre accomplie depuis le premier Sommet de Paris et tiennent à féliciter de leur action les membres du Comité international du suivi, les responsables des réseaux et les membres du Comité

préparatoire du deuxième Sommet et tout particulièrement M. Jacques Leprette, Ambassadeur de France, M. Lucien Bouchard, Ambassadeur du Canada à Paris, et M. Jean-Louis Roy, Délégué général du Québec à Paris.

Annexe VII *

RÉSOLUTION RELATIVE AUX MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU SOMMET DE QUÉBEC

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

RAPPELANT les décisions prises au Sommet de Paris relatives à l'avenir des institutions multilatérales de la Francophonie,

CONVIENNENT :

- 1) de maintenir l'existence et les fonctions d'un Comité du suivi telles que définies à l'annexe 11 des actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français réunis à Paris, les 17, 18 et 19 février 1986 ;
- 2) de donner des directives afin que le Comité du suivi :
 - invite l'ensemble des participants au Sommet à prendre part à ses discussions,
 - transmette systématiquement les comptes rendus des séances à l'ensemble des participants du Sommet afin qu'ils puissent exprimer des suggestions et observations,
 - organise régulièrement (par exemple deux fois par an) et de manière formelle des réunions d'information et de synthèse de l'ensemble des participants du Sommet ;
- 3) de confirmer, sous l'autorité du Comité du suivi, l'existence des réseaux et les fonctions qui leur sont assignées ;
- 4) de créer un Comité consultatif conjoint composé, d'une part, du Comité du suivi assisté des chefs de réseau et, d'autre part, du Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.),

* Cette annexe reproduit l'annexe 23 des *Actes de la deuxième Conférence*, pp. 295-296.

assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier; ce Comité serait notamment chargé de donner des avis sur la programmation des décisions du Sommet; il verrait aussi à établir les modalités d'un appui technique que l'A.C.C.T. pourrait fournir au Comité du suivi pour l'accomplissement de son mandat;

- 5) d'arrêter, sur le plan financier, les règles suivantes :
 - a) les actions décidées par le Sommet, et dont l'exécution est confiée à l'A.C.C.T., se réalisent, soit sur son budget ordinaire, soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation;
 - b) les États ou Gouvernements qui apportent une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le Sommet et mises en œuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le Comité du suivi, pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux créés auprès de l'Agence, préférence étant toutefois donnée à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération;
- 6) de charger le Comité du suivi d'organiser au besoin des réunions de travail avec les autres opérateurs multilatéraux pour la mise au point des projets dévolus par le Sommet à ces organisations;
- 7) de charger le Comité du suivi d'examiner, avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'A.C.C.T., des réseaux et des autres organismes (A.U.P.E.L.F., A.I.P.L.F., C.I.R.T.E.F., etc.), notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'A.C.C.T.; le Comité du suivi est chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet.

L'État hôte du Sommet présidera aux travaux du Comité international du suivi jusqu'à la tenue du prochain Sommet et pourra en cas de besoin provoquer une concertation au niveau politique à l'instar des Conférences des ministres des Affaires extérieures.

Annexe VIII ***DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ
DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE
DU FRANÇAIS**

**NOUS, CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT, RÉUNIS,
AU CANADA, À QUÉBEC, LES 2, 3 et 4 SEPTEMBRE 1987,**

NOUS FONDANT sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions ;

NOUS INSPIRANT du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement ;

RECONNAISSANT l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation ;

CONVENONS que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération ;

- que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous ;
- que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

**À CES FINS, NOUS, LES CHEFS D'ÉTAT
ET DE GOUVERNEMENT,**

RÉAFFIRMONS notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire ;

* Cette annexe reproduit l'annexe 28 des *Actes de la deuxième Conférence*, p. 297.

INCITONS l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies ;

NOUS NOUS ENGAGEONS à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples.